

Cahier n°13-65

Lac-Pied du Jura

Contrat corridors

GRAND GENEVE - AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE



© Vincent Baudraz

Contrat corridors

Lac Pied du Jura

AVRIL - 2016





Contrat corridors

Lac Pied du Jura

Auteurs :

Comité de pilotage du Contrat corridors « Lac - Pied du Jura »

Avec l'appui de :

ECOTEC Environnement SA

Rue François-Ruchon 3

1203 Genève

Vu les décisions des Comités de pilotage entre 2013-2015 ;

Vu le programme de législature 2012-2017 du 12 octobre 2012 du Conseil d'Etat vaudois ;

Vu la décision du Conseil d'Etat vaudois du 2016 ;

Vu la convention-programme Nature et Paysage entre la Confédération suisse et le Canton de Vaud pour la période (2012-2015/6 ; 2016-2019) ;

Vu la délibération n°64-16 du Conseil intercommunal du Conseil régional, en date du 7 avril 2016 adoptant le Contrat corridors « Lac Pied du Jura », 2016-2021 ;

Entre:

- La Conseillère d'Etat du Canton de Vaud en charge de la DGE
- Le Président du Conseil régional du district de Nyon
- Les maîtres d'ouvrage des mesures localisées

Il est convenu ce qui suit :



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Préambule..... | 4 |
| 1.1 Démarche mise en place par le Grand Genève | 4 |
| 1.2 Description et valeur patrimoniale du périmètre | 6 |
| 1.3 Les liaisons biologiques identifiées | 7 |
| 2. Contenu du contrat..... | 8 |
| Article 1 : Périmètre du contrat | 8 |
| Article 2 : Partenaires du contrat | 8 |
| Article 3 : Début et durée du contrat | 9 |
| Article 4 : Objectif du contrat..... | 9 |
| Article 5 : Contenu du contrat | 10 |
| 3. Engagement des partenaires..... | 11 |
| Article 7 : Engagements des maîtres d'ouvrage | 12 |
| Article 8 : Engagements des partenaires financiers..... | 13 |
| 4. Modalités d'exécution du contrat..... | 14 |
| Article 9 : Comité de pilotage..... | 14 |
| 5. Propriété intellectuelle et communication | 14 |
| Article 10 : Droits liés aux données et à leur transmission..... | 14 |
| Article 11 : Communication..... | 15 |
| 6. Contrôle, révision et résiliation | 16 |
| Article 12 : Contrôle | 16 |
| Article 13 : Bilan..... | 16 |
| Article 14 : Révision | 17 |
| Article 15 : Résiliation | 17 |
| Article 16 : Litiges | 17 |
| 7. Signatures des partenaires..... | 18 |
| 8. Sigles et abréviations | 22 |
| 9. Annexes | 22 |



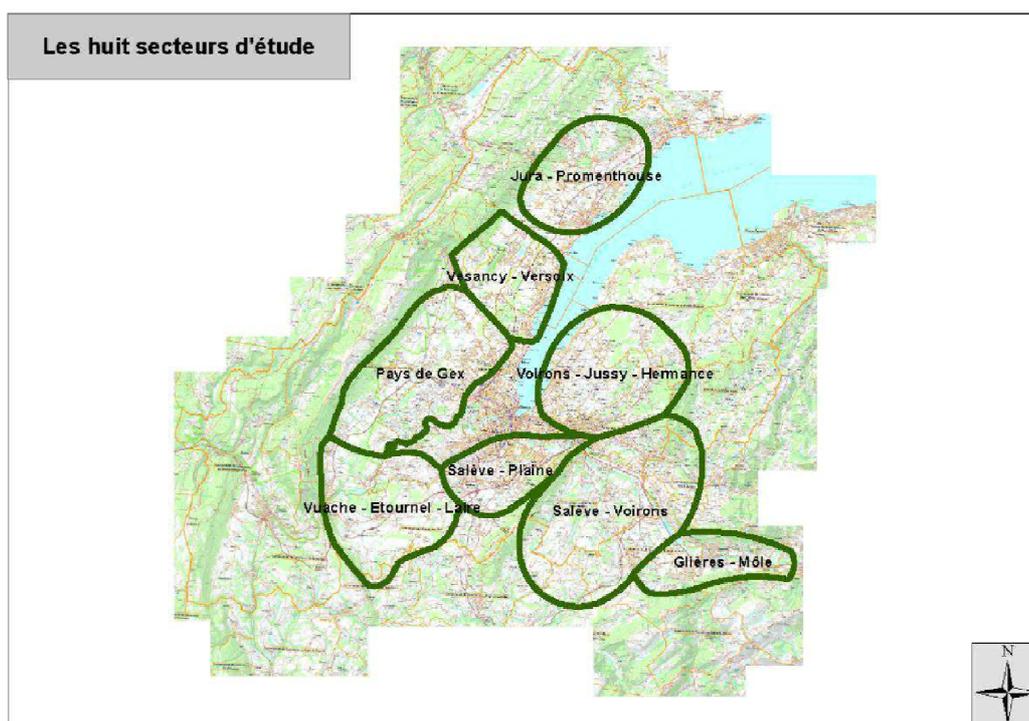
1. Préambule

1.1 Démarche mise en place par le Grand Genève

L'agglomération franco-valdo-genevoise est née de démarches transfrontalières engagées depuis plusieurs décennies. Une étape importante a été franchie en 2007 par la signature de la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG), qui a permis l'élaboration d'un schéma s'articulant autour de trois grands volets complémentaires: l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Cette Charte insiste sur le fait que "tous les territoires partenaires de l'agglomération ont conscience de ces enjeux et font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leurs planifications." Dans cette perspective, le Projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et paysagers ainsi que de leurs interconnexions (fiche 135 - Projet d'agglomération 1 et 2).

Cette volonté exprimée par les partenaires du Grand Genève s'inscrit dans un contexte global de perte de la biodiversité et de fragmentation des milieux naturels. Dans ce cadre, les stratégies et méthodes de protection et de la valorisation de la nature ont évolué et s'appuient notamment sur la préservation et la mise en place d'un réseau écologique cantonal intégré à la troisième adaptation du plan directeur cantonal vaudois, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Des études préalables aux contrats corridors ont été réalisées entre 2009 et 2010 sur huit secteurs qui ont été jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération. Ces études ont permis, par secteur, de mettre en évidence les valeurs patrimoniales ainsi que les corridors d'importance, les enjeux majeurs du secteur et des mesures qui pourraient être mises en œuvre afin de maintenir, restaurer et améliorer les réseaux écologiques fonctionnels (corridors et milieux). Ces études sont à considérer comme des préalables aux contrats corridors, dont l'élaboration permet d'affiner et préciser les mesures.



Source : *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - 2010*



A l'échelle du Grand Genève, plusieurs contrats corridors ont déjà été signés, d'autres sont au stade d'élaboration. Ils sont présentés sur la carte ci-après.

1.2 Description et valeur patrimoniale du périmètre



Avancement des contrats corridors du Grand Genève

Etat d'avancement des contrats

 Contrat signé

 Contrat en cours d'élaboration

 Périmètre du Grand Genève

0 5 10 kilomètres



15.03.2016

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOISE





Le périmètre du Contrat corridors « Lac Pied du Jura » s'étend entre le Jura et le Léman ; de Le Vaud à Rolle au nord-est, et de Chésèrèx à Crans-Près-Céligny au sud-ouest. En 2010, le diagnostic de ce secteur a fait l'objet d'une étude préalable dans le document « Etude de base pour l'élaboration d'un Contrat corridors Secteur Jura - Promenthouse » (Cahier n°13-58). Ce diagnostic est repris et adapté ci-après.

Au-dessus de 900 m d'altitude, le périmètre est essentiellement composé d'une mosaïque de forêts et de pâturages. Le maintien d'une activité sylvo-pastorale traditionnelle a permis de contenir la progression de la forêt et l'embuissonnement des alpages. Ces milieux abritent une flore spécialisée de plantes saxicoles (vivant sur les pierres) telles l'odorant Daphné camélée. La faune y est diversifiée et les ongulés tels que le chevreuil, le cerf, le sanglier et le chamois abondants. Plusieurs espèces menacées sont également présentes, comme le lynx et le grand tétras. Le caractère karstique du Jura fait que l'eau disponible en surface y est assez rare et donne d'autant plus d'importance aux milieux humides du pied du massif (voir ci-après). De nombreuses cavités souterraines du Jura sont accessibles depuis la surface et de récents travaux sur les chauves-souris ont montré le rôle important qu'elles peuvent jouer pour la reproduction et l'hibernation de ces animaux.

Entre les altitudes de 600 m et de 900 m environ, s'égrainent des villages, dont le centre historique s'est vu progressivement encerclé par de nouvelles constructions (chalets, villas ou petits immeubles). Arzier-Le Muids illustre bien ce développement centrifuge des constructions. Entre ces villages, les terrains les moins pentus sont en général dévolus à des **prairies de fauche** et à **diverses cultures**, alors que les forêts occupent le reste. Les sources de la plupart des affluents de la Promenthouse sont situées dans cette tranche d'altitude où l'on trouve également d'intéressantes zones humides. Parmi ces dernières, certaines sont protégées au titre de réserves naturelles comme le Marais des Inversins au nord de Burtigny, qui héberge notamment le lézard vivipare, ou le Marais de Le Vaud en rive droite de la Serine avec des tufières abritant une flore particulière comme la Grassette vulgaire. Entre Arzier et Bassins, sur le ruisseau de la Combe, les Gorges de Moinsel présentent un micro climat évoquant la rivière de glace qui y coula il y a quelques 12'000 ans lors de la fonte du glacier du Rhône. Ce micro climat convient parfaitement à la Lunaire vivace qui s'y trouve. Les **prairies humides du pied du Jura** abritent, entre autres, trois espèces de papillon du genre *Phengaris* (*P. teleius*, azuré de la sanguisorbe, *P. nausithous*, azuré des paluds et *P. alcon*, azuré des mouillères) devenus très rares en Suisse.

En dessous de 600 m d'altitude et jusqu'aux berges du Léman, l'emprise des activités humaines s'accroît. La majeure partie des surfaces est en effet dévolue à l'**urbanisation** (habitat, zones artisanales et industrielles, voies de communication) et à l'exploitation du sol (grandes cultures, viticulture et arboriculture) et du sous-sol. Le relief de ce secteur est en général peu tourmenté, fait de coteaux et de plaine. Les dépôts morainiques fluvio-glaciaires ou fluvio-glacio-lacustres qui le composent sont à l'origine des nombreuses gravières qui ont été ouvertes dans la région. En cours d'exploitation, certaines de ces gravières ont permis la venue et la reproduction d'espèces menacées, comme l'hirondelle de rivage. En fin d'exploitation, ces **gravières** ont été remblayées et restituées à l'agriculture ou utilisées pour l'urbanisation avec pour corollaire la disparition de l'habitat favorable à cette espèce.

Les milieux naturels y sont devenus rares et se concentrent en bordure du lac et des cours d'eaux. Les surfaces d'intérêt majeur, comme le **Bois de Chênes** de Genolier et le **delta de la Promenthouse**, doivent leur maintien à des arrêtés de classement. Grâce à des mesures de protection et de gestion ciblées plusieurs espèces animales et végétales, dont certaines menacées au niveau suisse ont pu s'y maintenir.

Le **Bois de Chênes**, au bénéfice d'un arrêté de classement depuis 1966, surprend par l'alternance de collines sèches et de dépressions humides, formées lors du dernier retrait du glacier du Rhône, il y a quelques 12'000 ans. Cette particularité lui a valu son inscription au titre d'objet paysager d'importance nationale. La topographie associée à des boisés entrecoupés de prairies et de lieux humides confèrent au Bois de Chênes une grande diversité de milieux naturels et la présence d'espèces très différentes souvent rares, comme l'écrevisse à pattes blanches, la grenouille agile,



plusieurs espèces de papillons menacés comme la méliée du plantain, l'azuré des coronilles et celui de la sanguisorbe, le lézard des souches, la coronelle lisse ou la vipère aspic. Le loriot participe aux ambiances printanières par son chant flûté et le pic mar, lié aux chênaies, est une des cinq espèces de pics qui nichent au Bois de Chênes où la majeure partie des forêts de haute fûtée non exploitées depuis 50 ans leur sont très favorables ainsi qu'à de nombreuses espèces d'insectes et de champignons lignicoles.

Le **delta de la Promenthouse** comprend un golf et des grandes propriétés à vocation partiellement agricole. Dans la propriété Napoléon, en partie classée réserve naturelle, se perpétue une héronnière dans les arbres où le héron cendré élève ses jeunes en colonie au-dessus d'une végétation palustre opulente. Le castor vit le long de la Promenthouse et on peut aussi l'observer nageant dans le Lac, devant les rares portions de rives exemptes de murs et clôtures. Le chevalier guignette niche sur ces rivages devant lesquels croisent de nombreux oiseaux piscivores comme le cormoran, le harle bièvre et le grèbe huppé. Les truites lacustres remontent La Promenthouse pour y frayer et le cincle plongeur trouve dans cette rivière et plusieurs de ses affluents suffisamment de larves d'insectes (phryganes, perles et éphémères) pour y vivre. Une ancienne ligne de fortification militaire suit La Promenthouse et, avec le temps, une végétation s'est développée qui offre gîte et nourriture aux oiseaux et petits mammifères. En marge des gazons artificiels du golf, on trouve quelques belles prairies sèches riches en espèces et protégées au niveau national.

Les grandes propriétés du bord du lac présentent d'importants espaces libres de constructions. On y rencontre d'intéressants boisements de chênaies à charme qui constituent une des principales valeurs du secteur avec quelques prairies et zones humides. Par rapport au reste du lac Léman, les rives de ce périmètre présentent une écomorphologie plus proche de l'état naturel que la moyenne générale (seulement 3% pour la totalité des rives lacustres). Le littoral lacustre possède enfin, comme dans la baie de la Dullive à Gland, des herbiers subaquatiques de grande valeur.

1.3 Les liaisons biologiques identifiées

Les principales liaisons biologiques recensées sur le secteur « Lac – Pied du Jura » s'appuient sur la Promenthouse et ses affluents, de la Colline à la Serine. Le Boiron de Nyon, l'Asse et le Lavasson représentent des corridors plus ténus.

Entre les axes que dessinent les affluents de la Promenthouse, certaines zones agricoles revêtent aussi une fonction d'échange et de transit pour la faune et la flore de par leur structure plus ou moins bocagère ou par des éléments tels que petits ruisseaux, étangs ou zones humides. Le piémont du Jura présente notamment une diversité de zones humides de taille variable constituant une continuité biologique de valeur.

Le Bois de Chênes fonctionne aussi bien comme réservoir de biodiversité que comme espace de liaison biologique vu sa position entre le ruisseau de Montant et la Serine.

L'axe principal de ces corridors est perpendiculaire à la rive du Léman. Il se voit coupé par diverses voies de communication, dont l'autoroute A1 qui se révèle quasi infranchissable pour la majorité des espèces du secteur.

Plusieurs routes, notamment cantonales, sont accidentogènes pour la grande, moyenne et petite faune (amphibiens sur les routes situées dans les alentours du Bois de Chênes ; grande et moyenne faune sur les routes en direction de Gingins et Givrins).

L'urbanisation des trente dernières années a également engendré des coupures dans l'espace et des obstacles au déplacement de la faune comme les constructions des quartiers de villas de Givrins et de Genolier, qui se rejoignent et s'interposent entre les forêts du piémont jurassien et la plaine agricole. Le développement des constructions à Vich enserre la Serine et à Gland, le grignotage de la zone agricole rapproche la ville, de la Serine à l'ouest et du Lavasson à l'est. A Burtigny, Prangins et



Gland, des clôtures ou murs autour de grandes propriétés altèrent la perméabilité de certaines zones pour la faune.

Les travaux d'amélioration foncière - qui ont facilité la mécanisation des travaux agricoles - ont aussi gommé du paysage un certain nombre d'éléments comme haies, petits ruisseau et marais, qui participaient à la bonne fonctionnalité des corridors biologiques.

Les récentes contributions de l'agriculture en faveur de la biodiversité via la politique des compensations écologiques, devraient permettre à terme de restaurer une partie de la diversité floristique et faunistique associée aux territoires agricoles. Le périmètre du contrat corridor est en effet concerné par les réseaux écologiques "Frontière", "Nyon région", "Serine" et "Cœur de la Côte".

Les liaisons biologiques du périmètre sont représentées sur la carte en annexe 1.

2. Contenu du contrat

Article 1 : Périmètre du contrat

Le périmètre du Contrat corridors « Lac Pied du Jura » s'étend sur les 33 communes suivantes :

Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Borex, Chésereux, Coinsins, Duillier, Dully, Eysins, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Luins, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, Rolle, Signy-Avenex, Tartegnin, Trélex, Vich, Vinzel, Le Vaud, Essertines-sur-Rolle, Bassins, Crans-près-Céligny (cf annexe 1).

Article 2 : Partenaires du contrat

Les partenaires financiers sont :

- le Canton de Vaud (DGE)
- le Conseil régional du district de Nyon
- les communes du périmètre (cf. article 1)

Par leur signature, l'ensemble des partenaires accepte le contenu du Contrat corridors « Lac Pied du Jura » et s'engage à en assurer le bon déroulement, tant par l'apport des financements nécessaires que par la réalisation des opérations inscrites.

Article 3 : Durée du contrat

Le contrat entrera en vigueur à la date de sa signature pour une durée de cinq ans.



Article 4 : Objectif du contrat

Le Contrat corridors « Lac Pied du Jura » a pour objectif la mise en œuvre d'un programme global et coordonné de restauration et de pérennisation d'habitats et de liaisons écologiques fonctionnelles, permettant le maintien et le développement des espèces sur le territoire.

Cet objectif global se décline en mesures opérationnelles qui correspondent aux six enjeux cités ci-après. De plus, les actions engagées doivent s'inscrire dans un projet pérenne d'aménagement du territoire. Il est également nécessaire d'impliquer les acteurs du territoire, citoyens ou décideurs, par un travail de sensibilisation et d'information sur la thématique des corridors biologiques et sur le projet en cours. Enfin, la réussite de ce programme d'actions demande un effort particulier d'animation et d'évaluation afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions entreprises, ainsi qu'à la concertation entre les partenaires du projet. Le Contrat corridors « Lac Pied du Jura » répond en particulier aux 6 enjeux listés ci-dessous.

1) Maintien de zones de réservoir de biodiversité de basse altitude que sont le Bois de Chênes et le delta de la Promenthouse

Les zones du Bois de Chênes et du delta de la Promenthouse jouent un rôle de réservoir pour de nombreuses espèces de basse altitude associées aux milieux secs, aux cours d'eau, aux forêts et aux zones humides.

Ce rôle doit être renforcé par la mise en œuvre de mesures d'aménagement et de gestion des milieux adaptés aux valeurs en présence, que ce soit sur ces sites ou dans leurs environs proches.

Mesures : 8, 17, 19, 22.

2) Maintien et renforcement de la connexion biologique (axe Serine – Promenthouse) entre le massif du Jura et le Léman

De nombreux corridors biologiques permettant la connexion entre le pied du Jura et le lac Léman ont été détruits ou fortement dégradés au cours du temps. L'axe Serine - Promenthouse constitue un des rares corridors du secteur à avoir conservé une certaine fonctionnalité. Il s'agit donc de mettre en œuvre des mesures visant à son maintien et à son renforcement : préserver les structures naturelles et semi-naturelles existantes, recréer des milieux naturels relais tels que zones humides, prairies riches en espèces et haies.

Enfin, des mesures doivent également être entreprises afin d'améliorer le franchissement des obstacles présents (axes de circulation en particulier).

Mesures : 10, 11, 12, 13, 15, 18, 20, 21, 23, 24.



3) Maintien et renforcement des connexions biologiques entre zones humides du piémont (de Burtigny à la Rippe)

Le piémont du Jura présente, entre autres caractéristiques, plusieurs zones humides de taille variable réparties sur toute la longueur du périmètre. Ces zones humides constituent des habitats et une continuité biologique pour de nombreuses espèces menacées, tels que les papillons du genre *Phengaris*, inféodées à des plantes herbacées de prairies humides.

Pour ces espèces et d'autres qui caractérisent ces milieux naturels autrefois abondants, l'enjeu consiste à pouvoir restaurer ou créer des zones humides relais entre les derniers refuges existants.

Mesures : 6, 9, 14, 26.

4) Aménagement de liaisons biologiques et de petits réservoirs de biodiversité en zone urbaine

Les prairies fleuries, gazons fleuris, haies vives, mares petits étangs, etc., intégrés aux zones urbanisées peuvent apporter leur contribution au maintien de la biodiversité régionale, tout en augmentant la qualité de vie des habitants. L'enjeu visé est donc de compenser l'impact de l'extension de l'urbanisation par une politique active de promotion d'aménagements extérieurs faisant une place à des milieux semi-naturels gérés selon un entretien différencié.

Mesures : 5, 7, 16, 16bis, 24, 27.

5) Préservation d'un continuum biologique faiblement construit le long du littoral lémanique

En comparaison des rives lacustres de l'entier du lac Léman, l'espace littoral compris dans le périmètre d'étude présente des caractéristiques intéressantes en termes de valeurs écologiques. En effet, le delta de la Promenthouse et ses abords présentent une écomorphologie proche de son état naturel et la proportion de murs et d'enrochements sur le reste du tronçon est en deçà de la moyenne générale des autres secteurs de rives.

L'enjeu consiste à entreprendre de nouvelles mesures d'aménagement ainsi qu'un travail de sensibilisation des riverains dans le but de développer encore ce potentiel écologique important.

Mesures : 8, 17, 25.

6) Sensibiliser et développer les animations sur la notion d'infrastructure écologique sur le secteur Jura – Promenthouse

La préservation et le renforcement de réservoirs et de liaisons biologiques doit pouvoir s'appuyer sur la collaboration de nombreux acteurs et bénéficier de l'appréciation positive de tous les habitants d'une région. Afin d'atteindre ce résultat, il est nécessaire de développer des animations adaptées à divers publics cibles. Il s'agit autant de faire découvrir les valeurs des sites naturels que de promouvoir ces valeurs chaque fois que cela est possible.

Des animations de sensibilisation aux intérêts du patrimoine naturel sont à établir auprès des élus et du public en général. Cela permet une identification des habitants à leur environnement par le biais d'animations nature en ville et reconnaissance des ressources du territoire.

Mesures : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12, 14, 15, 19, 23, 27.



Article 5 : Contenu du contrat

Le contrat a été défini à partir du travail réalisé dans le cadre des Comités de pilotage. Chacun des enjeux biologiques décrit à l'art. 4 est traduit en mesures. En fonction de leur nature, ces mesures sont regroupées au sein de 4 volets qui structurent le contrat (règlement, travaux, études, animations). Les mesures présentent le plus souvent plusieurs volets (par exemple travaux et animations ou études et travaux, etc...).

Volet réglementaire (REG) : Intégrer des enjeux « connectivité écologique » dans les documents de portée réglementaire à l'échelle communale. La troisième révision du plan directeur cantonal vaudois est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La stratégie "Concilier nature, loisirs et sécurité" (E) prévoit entre autres deux fiches d'action (22 et 23) qui ont pour objectifs de mettre en réseau les sites favorables à la biodiversité (Réseau écologique cantonal: REC) et de coordonner toutes les politiques sectorielles touchant aux paysages de l'eau (Réseau cantonal des lacs et des cours d'eau).

Volet travaux (TRA) : Réaliser des travaux ou des mesures de restauration ou de maintien de la connectivité.

Volet étude (ETU) : Études complémentaires et suivi des actions.

Volet animation (ANI) : Communication, pédagogie et animation du projet.

Le Contrat corridors « Lac Pied du Jura » comprend 27 mesures. L'ensemble du programme présente un montant global de 914'446.- répartis selon les différents volets et sous-volets récapitulés dans le tableau suivant :

| Volets | Nombre de mesures | Montants en CHF (TTC) |
|--------------|-------------------|-----------------------|
| ANI | 4 | 273'780.- |
| TRA | 9 | 145'148.- |
| ETU | 6 | 197'266.- |
| REG | 2 | 35'154.- |
| E+T+A | 6 | 263'098.- |
| TOTAL | 27 | 914'446.- |

3. Engagement des partenaires

Article 6 : Engagements du Canton de Vaud, du Conseil régional du district de Nyon

Le Canton de Vaud (DGE), le Conseil régional du district de Nyon sont les porteurs du contrat corridors. Les porteurs s'engagent à assurer :

- Le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires dans les conditions prévues à l'article 9.



- La mise en œuvre administrative et technique du contrat, et en particulier :
 - le secrétariat technique et administratif du Comité de pilotage,
 - l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du contrat (ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi des réalisations),
 - la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du contrat,
 - le suivi des enveloppes financières, conformément aux montants prévisionnels inscrits par fiche de mesures (annexe 3).
- L'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs cités à l'article 4.
- L'information régulière des partenaires associés sur l'état d'avancement du programme d'actions.
- L'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention, pour engager leurs opérations (montages financiers, plans de financement...) et pour l'élaboration technique des projets.

Le Canton de Vaud (DGE), le Conseil régional du district de Nyon et les communes s'engagent à intégrer ces éléments dans le cadre des révisions successives de documents réglementaires.

Par ailleurs, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, les porteurs s'engagent à assurer les opérations dont ils ont la charge, en application de l'article 7 dans les délais fixés.

Article 7 : Engagements des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage des opérations du contrat sont :

- Conseil régional du district de Nyon
- Canton de Vaud (DGE)
- Communes de : Arnex-sur-Nyon, Begnins, Bursinel, Burtigny, Chésérèx, Duillier, Eysins, Gilly, Gland, Nyon, Rolle, Vich
- Chemins de fer fédéraux
- Golf du Domaine Impérial
- Golf de Bonmont

Les maîtres d'ouvrage énumérés ci-dessus valident les objectifs du contrat corridors et s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités financières et sous réserve de faisabilité des actions au regard des études techniques restant à mener, à :

- transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au contrat et aux opérations non prévues, mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat ;
- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat ;
- intégrer dans leurs actions d'information, la stratégie de communication développée dans le cadre du contrat ;



Toutes les actions du contrat visent le maintien des connexions écologiques du territoire. Les maîtres d'ouvrage s'engagent également à pérenniser les corridors identifiés dans le cadre du présent contrat et sur le long terme.

Article 8 : Engagements des partenaires financiers

Article 8-1 : Engagements communs

Les partenaires financiers s'engagent à :

- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat ;
- informer la structure porteuse des évolutions de leur mode d'intervention ;
- apporter un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

Les montants de l'engagement financier portés dans le tableau annexe 2 ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve de l'approbation des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés qu'ils pourront être mobilisés. Les montants inscrits pourront le cas échéant être ajustés lors du bilan à mi-parcours.

Article 8-2 : Engagement du Canton de Vaud

Dans le cadre de son programme de législature 2012-2017, le canton s'est engagé au travers des mesures 1.5 et 1.6 à préserver le territoire, gérer durablement les ressources naturelles et conserver la biodiversité.

La mise en réseau des milieux naturels est depuis 2005 un axe fort de la politique cantonale en matière nature et paysage qui trouve depuis la troisième révision du plan directeur cantonal un ancrage territorial par les fiches E22 et E23. Dans ce cadre, via les conventions-programmes nature et paysage passées avec la Confédération (2012-2015/6 ; 2016-2019), le canton s'est engagé à octroyer des subventions ou des aides financières pour la mise en place de mesures servant le réseau écologique cantonal et pour lequel les contrats corridors sont des éléments clés.

Les montants de l'engagement financier portés dans le tableau annexe 2 ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les taux affichés dans l'annexe 2 du contrat correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat.

Article 8-3 : Engagement du Conseil régional du district de Nyon

Dans le cadre de son Plan Directeur Régional (PDRN) approuvé par 46 communes, l'objectif A1 vise à préserver activement et restaurer, si nécessaire, le cadre paysager, les valeurs et les ressources naturelles. Les collectivités publiques s'engagent à promouvoir l'intégration des fonctions écologiques et structurelles du paysage et des milieux naturels. Le montant de l'engagement financier du Conseil régional a été approuvé par le Conseil intercommunal, le 7 avril 2017. Les communes concernées se sont également prononcées positivement sur leur engagement financier (cf. art.1).

La région s'engage à porter son soutien technique aux différents maîtres d'ouvrage pour la réalisation des actions prévues dans le contrat corridors.



4. Modalités d'exécution du contrat

Article 9 : Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé des signataires du contrat (cf. art. 2), à savoir :

- Conseil régional du district de Nyon
- Canton de Vaud
- Ensemble des maîtres d'ouvrages (cf. art. 7)

Le Comité de pilotage pourra être élargi à d'autres instances.

Son secrétariat est assuré par le Conseil régional du district de Nyon.

Ses rôles sont les suivants :

- constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs ;
- apprécier l'état d'avancement du contrat, valider le programme annuel du contrat ;
- contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs définis à l'article 4 ;
- promouvoir et valoriser les opérations du contrat de territoire corridors biologiques ;
- veiller à la mise en œuvre et au respect du plan financier des partenaires et des maîtres d'ouvrage, et du calendrier prévisionnel de réalisation des actions ;
- se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire hors contrat corridors.

Le contrat fera l'objet d'une évaluation en deux phases, à mi-parcours et à la fin, grâce à des indicateurs suivis tout au long de la démarche et regroupés au sein d'un tableau de bord. Ces indicateurs seront définis et validés par le Comité de pilotage en début de procédure.

En outre, des commissions techniques pourront être réunies en fonction des besoins tout au long du suivi du contrat corridors en vue de préparer le Comité de pilotage, ou d'assurer le suivi des opérations du contrat.

5. Propriété intellectuelle et communication

Article 10 : Droits liés aux données et à leur transmission

Chacun des maîtres d'ouvrage des actions du Contrat corridors « Lac Pied du Jura », titulaire des droits d'auteur portant sur les études menées au titre du présent contrat, cède à titre non exclusif et gratuitement aux partenaires financiers les droits suivants :

Droits de reproduction :



Les partenaires et les maîtres d'ouvrage disposent chacun de la possibilité de reproduire, sur tout support, tout ou partie des données recueillies dans le cadre du présent contrat et fournies, par les maîtres d'ouvrages aux financeurs, sur supports papiers et informatiques.

Droits de représentation et de diffusion :

Les partenaires financiers et les maîtres d'ouvrage disposent chacun d'un droit de représentation publique de tout ou partie des données recueillies dans le cadre des études et travaux menés au titre du présent contrat et fournies par les maîtres d'ouvrage.

Le droit moral de l'auteur sera respecté. Ainsi à chaque rendu informatisé, un certain nombre d'informations devront être attachées (nom de l'observateur, date, lieu, espèce, comportement,...).

Les partenaires financiers ne disposent d'aucun droit d'adaptation des données recueillies par les maîtres d'ouvrage.

Les supports de représentation des données porteront la mention « avec la participation de ... (liste des partenaires financiers) » et reproduiront leur logotype respectif selon les règles définies par leur charte graphique en vigueur au moment de la représentation.

Il ne sera pas diffusé d'informations qui iraient à l'encontre de la protection environnementale. Pour respecter cette restriction, la précision des données pourra être diminuée suivant leur sensibilité.

Les droits de reproduction et de représentation pourront être cédés en concertation par les partenaires financiers et les maîtres d'ouvrage à des tiers pour un usage non commercial. En cas de changement de maître d'ouvrage, les partenaires pourront ainsi céder au nouveau maître d'ouvrage les droits de reproduction et de représentation des données précédemment collectées.

Les droits de reproduction et de représentation pourront également être cédés aux prestataires de service des maîtres d'ouvrage, et de tout autre partenaire, pour les besoins de leur prestation dans un objectif de préservation du patrimoine naturel.

Transmission des données naturalistes aux pôles d'information « faune » et « flore » :

Toutes les données produites dans le cadre de ce contrat, par les maîtres d'ouvrage ou par un tiers que les maîtres d'ouvrage auraient mandaté, seront transmises par les maîtres d'ouvrage aux bases de données nationales (Info Flora, Centre Suisse de Cartographie de la Faune,...).



Article 11 : Communication

L'ensemble des partenaires pourra communiquer à des tiers les résultats obtenus dans le cadre de ce contrat en accord avec les maîtres d'ouvrage. Il sera alors fait mention des structures responsables de la maîtrise d'ouvrage des actions ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Les documents édités dans le cadre d'actions soutenues au travers de ce contrat porteront la mention « avec la participation du Conseil régional du district de Nyon et du Canton de Vaud » et reproduiront leur logotype respectif, selon les règles définies par leur charte graphique en vigueur au moment de la production des documents. Le non-respect de cette clause peut être une cause de dénonciation de la convention.

Les maîtres d'ouvrage fourniront au Conseil régional du district de Nyon sur leur demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations, destinés à la promotion des actions régionales.

Plus généralement, les maîtres d'ouvrage veilleront à ce que l'intervention des financeurs soit systématiquement mentionnée et valorisée dans tout document susceptible d'être porté à la connaissance du public. Les investissements pérennes réalisés avec l'aide des partenaires reproduiront leur logotype selon les règles définies par leur charte graphique quand cela est possible.

6. Contrôle, révision et résiliation

Article 12 : Contrôle

La bonne exécution du contrat, contrôlée par le Comité de pilotage, se définit au minimum par :

- le respect des engagements des différents partenaires (cf. article 6) ;
- la mise en œuvre effective des opérations du contrat (cf. article 5) ;
- le respect des modalités de fonctionnement (cf. article 9).

Le constat de dysfonctionnement pourra donner lieu à l'application des clauses de réserve éventuellement spécifiées par certains partenaires, voire des clauses de résiliation (cf. article 15).

Tout organisme subventionné peut être soumis au contrôle de la collectivité qui a accordé une subvention. Les modalités de ce contrôle seront précisées chaque année par arrêté attributif de subvention ou convention attributive de subvention.



Article 13 : Bilan

Un bilan à mi-parcours sera effectué afin d'évaluer l'atteinte aux objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat. C'est sur la base de ce bilan que pourra être éventuellement envisagée la signature d'un avenant au présent contrat.

Un bilan final d'exécution, à l'issue des 5 années du contrat, sera dressé et comportera des éléments d'évaluation sur l'effet des actions constaté sur le terrain et sur leur pertinence par rapport aux objectifs initiaux.

Article 14 : Révision

Dans l'éventualité de l'élaboration d'un avenant, le Comité de pilotage se prononcera sur ces modifications et veillera à ce que les opérations prévues à l'avenant répondent toujours aux objectifs du contrat corridors. Il veillera également à l'équilibre des crédits affectés à chaque objectif.

Article 15 : Résiliation

La résiliation du contrat peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties ou en cas de non-respect de ses obligations par une des parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et communiquée par un ou plusieurs signataires, auprès du Comité de pilotage, pour information.

La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution. Dans tous les cas, la résiliation prendra effet un mois après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis à l'ensemble des parties à la présente convention.

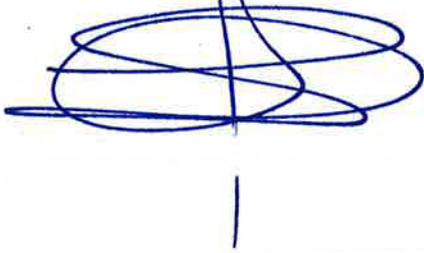
Article 16 : Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou l'application de la présente convention, qui n'est pas réglé à l'amiable, fera l'objet d'une procédure de conciliation. En cas d'échec de celle-ci, le différend sera réglé par arbitrage conformément à des modalités à convenir entre les Parties. Le siège du tribunal arbitral sera dans le Canton de Vaud. La sentence arbitrale reste passible d'un recours au Tribunal cantonal (cf. art. 110 al. 1 et 3 CDPJ).



7. Signatures des partenaires

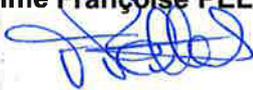
Ce dossier est signé par toutes les parties le 30.05.2016 à...Gendrier

| | |
|---|---|
| | La Conseillère d'Etat du Canton de Vaud chargée du DTE Mme Jacqueline DE QUATTRO |
| |  |
| Pour le Conseil Régional du District de Nyon Le Président M. Gérald CRETEGNY | Le Secrétaire général M. Patrick FREUDIGER |
|  |  |
| Pour la Commune d'Arnex sur Nyon Le Syndic M. Christian GRAF | La Secrétaire municipale M. Irène RICHARD |
|  |  |
|  | |
| Pour la Commune de Begnins Le Syndic Antoine NICOLAS | La Secrétaire municipale Patricia GUTZWILLER |
|  |  |
|  | |

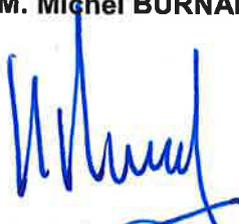
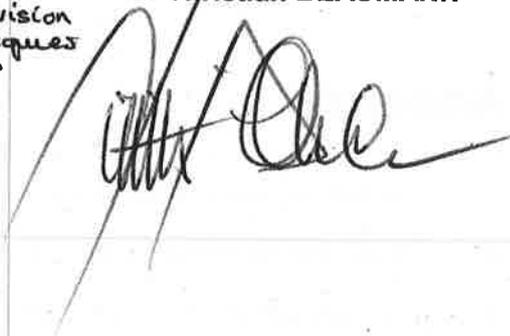


| | |
|---|--|
| Pour la Commune de Bursinel | |
| Le Syndic M. Pierre BURNIER | La Secrétaire municipale Mme Anabel REUILLE |
|  |  |
|  | |
| Pour la Commune de Burtigny | |
| Le Syndic M. Marcel DILL | La Secrétaire municipale Mme Katherina REPOND |
|  |  |
|  | |
| Pour la Commune de Duiller | |
| Le Syndic M. Jacques MUGNIER | Le Secrétaire municipal M. Andres ZÄHRINGER |
|  |  |
|  | |
| Pour la Commune d'Eysins | |
| Le Syndic M. Georges ROCHAT | La Secrétaire municipale Mme Jacqueline GENOUD |
|  |  |
|  | |



| | |
|--|--|
| Pour la Commune de Gilly | |
| Le Syndic M. Denis DUMARTHERAY | Pour la Commune de Gilly La Secrétaire municipale Mme Françoise PELLET |
|   |  |
| Pour la Commune de Gland | |
| Le Syndic M. Gérard CRETEGNY | Le Secrétaire municipal M. Dominique GAIANI |
|   |  |
| Pour la Commune de Nyon | |
| Le Syndic M. Daniel ROSSELLAT | Le Secrétaire municipal M. Pierre-François UMIGLIA |
|   |  |
| Pour la Commune de Rolle | |
| Le Syndic M. Jean-Noël GOËL ou le vice-syndic TECON-HEBEISENT | Le Secrétaire municipal M. Pascal PETER |
|   |  |



| Pour la Commune de Vich | |
|---|---|
| <p>Le Syndic M. Michel BURNAND</p>  | <p>La Secrétaire municipale Mme Patricia AUDETAT</p>   |
| <p>Pour les CFF SA La Spécialiste nature</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Laura HOCHULI POCHON- M. Albert Müller, <i>chef de division Nature et risques naturels</i>   | <p>Pour le Golf du Domaine Impérial Le Président M. Christian BEAUMANN</p>  |
| <p>Pour le Golf de Bonmont Le Président M. Patrick CHAMARRE</p>  | |

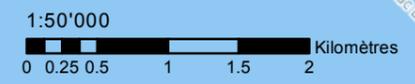
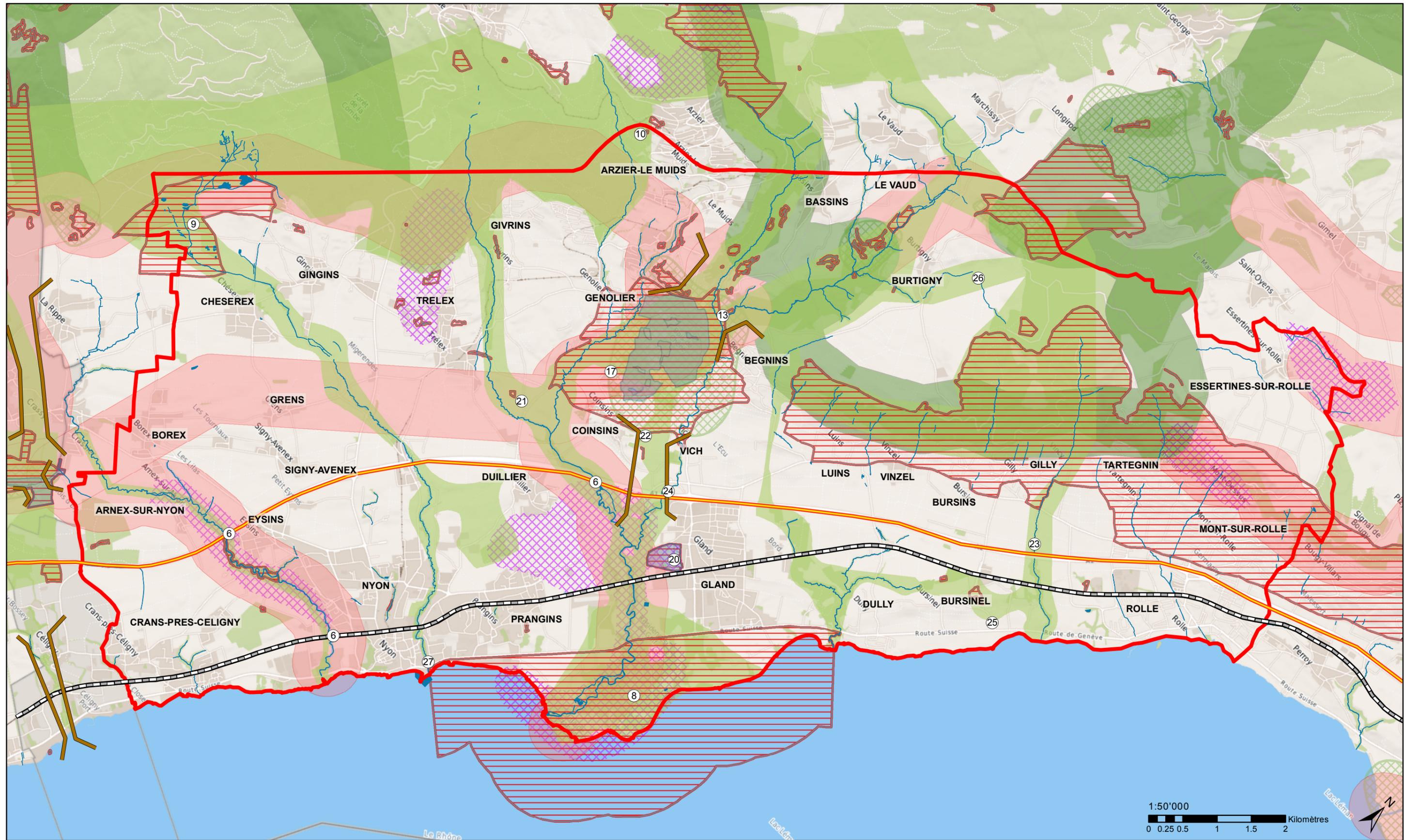


8. Sigles et abréviations

| | |
|------------|---|
| ANI | Animation |
| ETU | Etudes |
| REG | Réglementaire |
| TRA | Travaux |
| DGE | Direction Générale de l'Environnement |
| DGE Biodiv | Direction Générale de l'Environnement, Division Biodiversité et paysage |
| DGE Eau | Direction Générale de l'Environnement, Division Eau |
| REC | Réseau écologique cantonal |

9. Annexes

- Annexe 1 : Carte de localisation des actions
- Annexe 2 : Répartition des financements des mesures
- Annexe 3 : Fiches des actions du contrat corridors



| Légende | | | Liaisons REC-Vaud | | Territoires d'intérêt biologique prioritaire | |
|--------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------|--|--|
| Corridor à enjeux | Cours d'eau | Réservoirs reconnus de biodiversité | A conserver | A conserver | A renforcer | |
| Voies ferroviaires | Sites OBAT | Continuum "forestier" | A renforcer | A renforcer | | |
| Autoroute | Périmètre contrat | Mesures localisées | | | | |

Communes concernées: Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Borex, Chésereux, **Coinsins**, Duillier, Dully, Eysins, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, **Grens, Luins**, Mont-sur-Rolle, Nyon, **Perroy**, Prangins, Rolle, Signy-Avenex, Tartegnin, Trélex, Vich, Vinzel, Le Vaud, Essertines-sur-Rolle, Crans-près-Céligny
Communes ne participant pas aux financements des mesures collectives

| Volet | N° mesure | Mesure | Maître(s) d'ouvrage | Localisation | Coûts TTC CHF | Communes | | | Régionyon | | Subventions cantonales DGE-BIODIV | | Subventions fédérales OFEV-RPT-NP | | Partenaires privés |
|---|-----------|--|--|--|--------------------|--------------------|--------|-------------|--------------------|--------|-----------------------------------|--------|-----------------------------------|--------|--|
| | | | | | | Total CHF | % | par commune | Total CHF | % | Total CHF | % | Total CHF | % | |
| ANI | 1 | Suivi et pilotage (une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue pour le canton à sa charge) | Regionyon, DGE-BIODIV | tout le périmètre | 162'000 fr. | 27'000 fr. | | | 27'000 fr. | | 108'000 fr. | | | | |
| ANI | 2 | Sensibiliser les élus | Regionyon | tout le périmètre | 8'100 fr. | 2'700 fr. | 33.33% | | 2'700 fr. | 33.33% | 2'700 fr. | 33.33% | | | |
| ANI | 3 | Sensibiliser les écoliers | Regionyon | tout le périmètre | 69'660 fr. | 23'220 fr. | 33.33% | | 23'220 fr. | 33.33% | 23'220 fr. | 33.30% | | | |
| ANI | 4 | Sensibiliser les riverains aux cours d'eau- préparation des ateliers/élaboration des supports accompagnement des communes: impression des supports, rencontre des riverains privés, éventuellement animations par des experts | Regionyon, DGE-BIODIV/Communes | tout le périmètre | 34'020 fr. | 8'505 fr. | 25.00% | | 8'505 fr. | 25.00% | 17'010 fr. | 50.00% | | | |
| E/T/A | 5 | Promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit-sensibilisation des techniciens accompagnement des communes: état des lieux, analyse et définition des objectifs avec mandataires | Regionyon, Communes, DGE-BIODIV | tout le périmètre | 39'690 fr. | 9'923 fr. | 25.00% | | 9'923 fr. | 25.00% | 19'845 fr. | 50.00% | | | |
| ETU | 6 | Passage de la petite faune terrestre à travers 3 croisements | DGE-BIODIV | Arnex-sur-Nyon, Eysins, Nyon, Coinsins, Duillier | 10'200 fr. | 3'400 fr. | 33.30% | 680 fr. | 3'400 fr. | 33.30% | 1'700 fr. | 16.70% | 1'700 fr. | 17% | |
| E/T/A | 7 | Talus des Chemin de Fers Fédéraux (CFF): étude et entretien | DGE-BIODIV (étude), CFF (entretien) | Talus CFF (Entre Coppet et Rolle), étude: tout le périmètre, entretien différencié par les CFF des 9 ha de ce tronçon ayant la plus grande valeur écologique | 57'888 fr. | 9'648 fr. | 16.70% | | 9'648 fr. | 16.70% | 38'592 fr. | 66.60% | | | Entretien réalisé en interne par les CFF |
| ETU | 8 | Golf club du Domaine Impérial: étude et entretien | DGE- BIODIV (étude) -Golf club du Domaine Impérial (entretien) | Golf du Domaine de l'Impérial, Gland | 11'340 fr. | 2'835 fr. | 25.00% | 2'835 fr. | 2'835 fr. | 25.00% | 5'670 fr. | 50.00% | | | Entretien réalisé en interne par le Golf |
| ETU | 9 | Golf club de Bonmont: étude et entretien | DGE-BIODIV (étude) -Golf club de Bonmont (entretien) | Golf de Bonmont, Chésereux | 11'340 fr. | 2'835 fr. | 25.00% | 2'835 fr. | 2'835 fr. | 25.00% | 5'670 fr. | 50.00% | | | Entretien réalisé en interne par le Golf |
| TRA | 10 | Revitalisation Les Allévays (PPS) | DGE-BIODIV | Arzier-Le Muids | 37'206 fr. | | | | | | 14'882 fr. | 40.00% | 22'324 fr. | 60% | |
| E/T/A | 11 | Milieux secs de petites tailles- inventaires, diagnostique, notice de gestion | DGE-BIODIV, Communes | tout le périmètre | 41'958 fr. | 13'986 fr. | 33.33% | | 13'986 fr. | 33.33% | 13'986 fr. | 33.33% | | | |
| E/T/A | 12 | Milieux humides de petites tailles-inventaires, diagnostique, notice de gestion | DGE-BIODIV, Communes | tout le périmètre | 36'288 fr. | 12'096 fr. | 33.33% | | 12'096 fr. | 33.33% | 12'096 fr. | 33.33% | | | |
| E/T/A | 13 | Ligne fortifiée de la Promenthouse ("sentier des toblerones") | DGE-BIODIV Communes de Begnins, Vich et Gland | Ligne fortifiée de la Promenthouse, Bassins, Begnins, Vich et Gland | 13'608 fr. | 4'536 fr. | 33.33% | 1'134 fr. | 4'536 fr. | 33.33% | 4'536 fr. | 33.33% | | | |
| ETU | 14 | Mesures en faveur des Maciluneas des milieux humides | DGE-BIODIV | tout le périmètre | 97'700 fr. | | | | | | 48'850 fr. | 50.00% | 48'850 fr. | 50% | |
| ETU | 15 | Mesures en faveur de L'Azuré des coronilles | DGE-BIODIV | tout le périmètre | 48'546 fr. | | | | | | 24'273 fr. | 50.00% | 24'273 fr. | 50% | |
| REG | 16 | Mesures en faveur du Grand capricorne (hors SAU) | DGE-BIODIV, Communes | tout le périmètre | 12'474 fr. | 1'871 fr. | 15.00% | | 1'871 fr. | 15.00% | 4'366 fr. | 35.00% | 4'366 fr. | 35.00% | |
| REG | 16bis | Mesure en faveur du Lucarne Cerf-Volant (hors SAU) | DGE-BIODIV, Communes | tout le périmètre | 22'680 fr. | 3'402 fr. | 15.00% | | 3'402 fr. | 15.00% | 7'938 fr. | 35.00% | 7'938 fr. | 35.00% | |
| TRA | 17 | Revitalisation de la gravière de Condémine | DGE-BIODIV | Coinsins | 19'872 fr. | | | | | | 9'936 fr. | 50.00% | 9'936 fr. | 50% | |
| E/T/A | 18 | Inventaire des anciennes variétés fruitières (hors SAU) | Regionyon, Communes | tout le périmètre | 22'680 fr. | 7'560 fr. | 33.33% | | 7'560 fr. | 33.33% | 7'560 fr. | 33.33% | | | |
| E/T/A | 19 | Lutte contre les néophytes | DGE-BIODIV, Communes | tout le périmètre | 40'986 fr. | 13'662 fr. | 33.33% | | 13'662 fr. | 33.33% | 13'662 fr. | 33.33% | | | |
| ETU | 20 | Milieux naturels PPA La Combaz | Commune de Gland | Gland | 18'140 fr. | 13'605 fr. | 75.00% | 13'605 fr. | 4'535 fr. | 25.00% | | | | | |
| TRA | 21 | Renaturation de l'étang du Bois des Sauges | DGE-BIODIV et/ou DGE-Forêt | Duillier | 16'470 fr. | 2'471 fr. | 15.00% | 2'471 fr. | 2'471 fr. | 15.00% | 11'529 fr. | 70.00% | | | |
| TRA | 22 | Renaturation du site IBN de Vettanes | DGE-BIODIV | Coinsins | 71'600 fr. | | | | | | 28'640 fr. | 40.00% | 42'960 fr. | 60% | |
| E/T/A | 23 | Renaturation de la Gillière (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation) | Communes de Gilly et Rolle | Gilly, Rolle | 2'000 fr. | - | | | 2'000 fr. | | | | | | |
| E/T/A | 24 | Renaturation de la Serine (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation) | Commune de Vich | Vich | 2'000 fr. | - | | | 2'000 fr. | | | | | | |
| E/T/A | 25 | Renaturation du ruisseau de l'Oujonnet (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation) | Commune de Bursinel | Bursinel | 2'000 fr. | - | | | 2'000 fr. | | | | | | |
| E/T/A | 26 | Renaturation de la Moteline (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation) | Commune de Burtigny | Burtigny | 2'000 fr. | - | | | 2'000 fr. | | | | | | |
| E/T/A | 27 | Renaturation de l'embouchure de l'Asse et rétablissement de la migration piscicole (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation) | Commune de Nyon | Nyon | 2'000 fr. | - | | | 2'000 fr. | | | | | | |
| TOTAL | | | | | 914'446 fr. | 163'254 fr. | | | 164'184 fr. | | 424'661 fr. | | 162'347 fr. | | |
| Mesures concernant tout le périmètre | | | | | 694'670 fr. | 133'573 fr. | | | 133'573 fr. | | 342'098 fr. | | 85'427 fr. | | |
| Mesures localisées | | | | | 219'776 fr. | 29'682 fr. | | | 30'612 fr. | | 82'563 fr. | | 76'920 fr. | | |



Annexe 3



| | | |
|------------------------------|---|---|
| Volet | ANI | |
| Objectif contrat | Enjeu 6 | Animations sur le secteur du contrat corridors Lac-Pied du Jura |
| Action | Mesure 1 | Suivi et pilotage du contrat corridor |
| Lien avec les mesures | Toutes les mesures du contrat corridors | |

Localisation de l'action

Commune(s) concernée(s) : Ensemble des communes du secteur



| Partenaires | | | |
|---|---|----------------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) Conseil régional du district de Nyon (Régionyon) | <ul style="list-style-type: none"> Maîtres d'ouvrage | X | X |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Mettre en place un comité de suivi, assurer l'animation globale du contrat et son évaluation
- ⇒ Assurer le suivi technique et financier des actions du contrat
- ⇒ Organiser l'évaluation du projet, établir les bilans

Contexte :

Cette mesure concerne l'ensemble du contrat corridors Lac Pied du Jura

Nature de l'action :

Le Conseil régional assure le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires. Pour la mise en œuvre administrative et technique du contrat, le Conseil régional en collaboration avec la DGE-BIODIV est responsable, entre autres, de l'élaboration et du suivi des tableaux de bord des opérations du contrat et de la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du contrat.

Le Comité de pilotage regroupe les acteurs représentatifs du territoire ayant un rôle majeur dans la conduite du contrat ou une compétence spécifique relative à l'objet du contrat. Il est similaire à celui mis en place lors de l'élaboration du contrat. Il est présidé par le président de la structure porteuse du contrat ou l'un de ses représentants. Son rôle est de :

- constituer un lieu d'échange et de concertation ;
- apprécier l'état d'avancement du contrat, valider la déclinaison annuelle du programme d'actions, contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs ;
- promouvoir et valoriser les opérations du contrat ;

- se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire hors contrat.

Le Conseil régional assure le secrétariat technique et administratif du Comité de pilotage. Le Comité de pilotage est secondé par un groupe technique qui prépare les comités de pilotage mais assure également un soutien aux différents maîtres d'ouvrages. Il est également une plateforme d'échange sur le thème des corridors biologiques.

Le Conseil régional assure enfin l'animation de la concertation entre les partenaires et l'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention et pour engager leurs opérations (montages financiers, plans de financements, opérations techniques, cahier des charges, etc.).

L'action est séparée entre des tâches qui seront réalisées en interne par l'Etat de Vaud, les communes du secteur ou le Conseil régional du district de Nyon, et des tâches qui pourront être externalisées.

Données disponibles :

- Rapport et annexes (cartes) du Réseau Ecologique Cantonal Vaudois (REC-Vd) - BEB SA - Bureau d'études biologiques - 2012
- Contrat corridors Lac-Pied du Jura – 2015

Indicateur de suivi

- Constitution du Comité de pilotage
- Présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du contrat
- Rapport final de mise en œuvre des actions

Durée estimée

- Durée du Contrat (2016 à 2020)

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| x | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------|--|---------|--------|------------------|----------------------|
| | | | | CHF HT | CHF |
| 1-01 | Organisation et frais liés aux comités de pilotage | Année | 5 | 2'500 | Internalisé |
| 1-02 | Organisation et frais liés aux groupes techniques | Année | 5 | | |
| 1-03 | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la DGE-Biodiv | Forfait | | | 100'000.- |
| 1-04 | Assistance à maîtrise d'ouvrage (Bilan , etc) | Forfait | | | 50'000.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF 150'000.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 162'000.- |

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV ; Conseil régional du district de Nyon

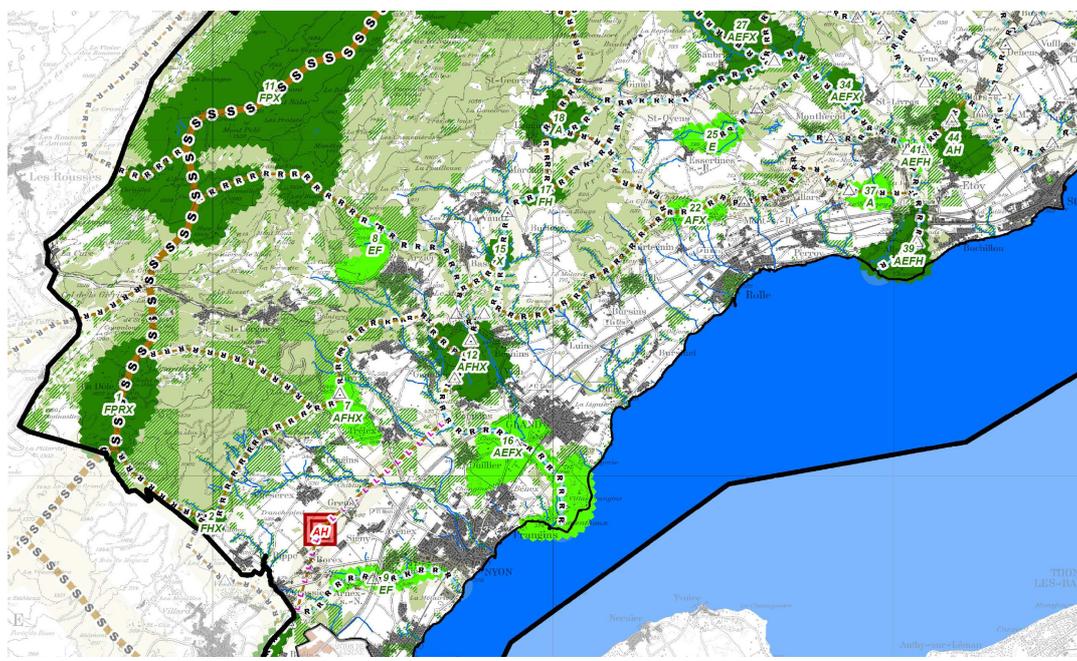
Plan de financement envisagé

1-01 et 1-02 internalisé DGE-BIODIV et Conseil régional du district de Nyon
1-03 DGE-BIODIV
et 1-04 50% Communes 50% Conseil régional du district de Nyon

Contact

Madame Nyffeler-Sadras, assistante de projet environnement au Conseil régional est à disposition durant la mise en œuvre du contrat : t.nyffeler@regionnyon.ch; 022 361 23 24

| | | |
|----------------------------------|------------|---|
| Volet | ANI | |
| Objectif contrat | Enjeu 6 | Animations sur le secteur Lac-Pied du Jura |
| Action | Mesure 2 | Sensibiliser les élus aux corridors biologiques |
| Lien avec les mesures | Toutes | |
| Localisation de l'action | | |
| Communes | | |
| Ensemble des communes du contrat | | |



Extrait du réseau écologique cantonal vaudois (REC-Vd) présentant les principaux corridors biologiques de l'ouest du canton.

| Partenaires | | | |
|--|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> • Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) ○ Division Forêts (DGE_FORET) • Service du Développement territorial du Canton de Vaud (SDT) • Conseil régional du district de Nyon (Régionyon) • Commune du secteur Lac-Pied du Jura • Partenaires du réseau de sensibilisation à l'environnement (Parc régional du Jura vaudois, Musée du Léman, Zoo de la Garenne, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional du district de Nyon (Régionyon) • Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) | x | x |
| Description de l'action | | | |
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sensibiliser les élus à leurs responsabilités dans ce contrat corridors ⇒ Expliquer aux élus les enjeux des corridors biologiques ⇒ Présenter les travaux menés au cours de l'année et/ou ceux à venir | | | |

Contexte :

Cette action doit permettre d'associer et de sensibiliser les élus locaux aux actions menées dans le cadre du contrat corridors. Les animations seront développées dans le cadre de la stratégie de sensibilisation à l'environnement de Régionyon.

Nature de l'action :

Interventions sur le terrain, sur des thématiques liées au contrat (une demi-journée):

La première année (2016), les visites auront lieu sur d'autres territoires plus avancés dans leur contrat corridors biologiques (par exemple Champagne-Genevois, Arve-Lac et Vesancy-Versoix). Il s'agira de montrer les réalisations faites dans le cadre des contrats corridors ; de rappeler aux élus les engagements et les enjeux du présent contrat.

Les années suivantes (de 2017 à 2019), les visites seront réalisées sur le territoire du contrat dans une démarche rassemblant des élus vaudois de la région. L'objectif est alors de rappeler les notions vues les années précédentes et de présenter les résultats des investissements engagés dans la procédure et/ou les enjeux des actions à mener sur l'année n+1.

Indicateur de suivi

- Nombre d'élus participants à ces sorties

Durée estimée

- Durée du contrat : ½ journée / an de 2016 à 2020

Calendrier prévisionnel

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------|------|------|------|------|
| | x | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire CHF HT | Coût HT |
|------|-----------------------------------|---------|--------|----------------------|--------------------|
| 2-01 | Organisation | Sortie | 5 | internalisé | |
| 2-02 | Transport | | | | |
| 2-03 | Animation | Forfait | 5 | 1'000.- | 5'000.- |
| 2-04 | Matériel nécessaire à l'animation | Forfait | 5 | 500.- | 2'500.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF 7'500.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 8'100 |

Maître d'ouvrage

Conseil régional du district de Nyon

Plan de financement envisagé

2-01 et 2-02 internalisé-DGE BIODIV et Conseil régional du district de Nyon

2-03 et 2-04 1/3 DGE-BIODIV ; 1/3 Communes concernées ; 1/3 Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|------------|---|
| Volet | ANI | |
| Objectif contrat | Enjeu 6 | Animations sur le secteur Lac-Pied du Jura |
| Action | Mesure 3 | Sensibiliser les écoliers aux corridors biologiques |
| Lien avec les mesures | Toutes | |

| |
|--|
| Localisation de l'action |
| Communes concernées |
| Ensemble des écoles primaires et secondaires du secteur. |



In Situ Vivo, Sylvie Viollier

| Partenaires | | | |
|--|---|----------------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> • Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) • Direction Générale de l'Environnement (DGE-BIODIV) • Ensemble des écoles primaires et secondaires du secteur • Communes du secteur • Conseil régional du district de Nyon • Partenaires du réseau de sensibilisation à l'environnement (Parc régional du Jura vaudois, Musée du Léman, Zoo de la Garenne, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) • Direction Générale de l'Environnement (DGE-BIODIV) • In Situ Vivo, réseaux OQE Terre Sainte et Frontière • Ensemble des écoles primaires et secondaires du secteur | x | x |

| Description de l'action |
|---|
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sensibiliser les élèves des écoles primaires et secondaires aux thématiques de biodiversité, milieux naturels, nature en ville et corridors biologiques. ⇒ Proposer des animations à 5 classes de primaires et 5 classes de secondaire chaque année ⇒ Thématiques abordées : biodiversité, habitats, chaîne alimentaire, et la notion de corridor biologique. ⇒ Les sorties ont pour but d'apprendre à l'enfant la richesse de son environnement proche <p>Contexte :</p> <p>Dans le cadre de la stratégie de sensibilisation à l'environnement du Conseil régional, les animations seront proposées en collaboration avec les structures locales d'animation (association, musées et zoo, etc.), ainsi qu'en s'appuyant sur les animations scolaires réalisées dans le cadre des réseaux OQE du périmètre.</p> |

Nature de l'action :

- Utiliser le dossier pédagogique corridors biologiques, mis en place dans le cadre du contrat corridors Vesancy- Versoix (fiche n°41), en l'adaptant pour les primaires, les secondaires ainsi qu'en y intégrant une déclinaison pour le territoire Lac-Pied du Jura
- Animation de terrain pour les classes primaires et secondaires sur la base de celles proposées dans le cadre des réseaux OQE TS et Frontière.

Données disponibles :

- Dossier pédagogique franco-suisse recommandé aux enseignants des classes du collège (FR) 6ème à 4ème et du cycle d'orientation (CH) 7ème à 9ème, de 2006.
- Jeu sur les corridors biologiques développé par Irstea Montpellier : <http://www.irstea.fr/lespacejeunesse/jouer/jeux-de-plateau>.

Indicateur de suivi

- Nombre de classes et d'élèves ayant bénéficié des animations
- Nombre d'enseignants sensibilisés et nombre de dossiers pédagogiques distribués ou téléchargés
- Évaluation par les enseignants du temps consacré aux notions de corridors et de l'intérêt suscité aux élèves (bon, moyen, mauvais)

Durée estimée

- Actualisation et impression des documents de référence : 2016
- Animations : 2016 - 2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| x | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire CHF HT | Coût HT |
|------|--|------------|--------|----------------------|---------------------|
| 3-01 | Adaptation des supports | Jour | 10 | 1'050.- | 12'000 |
| 3-02 | Impression des supports: dossiers pédagogiques* et autres | Exemplaire | 50 | 15.- | |
| 3-02 | Impression du miniguide Les corridors biologiques, La Salamandre | Exemplaire | 150 | 2.- | |
| 3-03 | Animation pour primaire et secondaire** | journee | 50 | 1'050 | 52'500.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF 64'500.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 69'660.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

*1 dossier distribué par classe.

**10classes par année (20 élèves par classe)

Maître d'ouvrage

Conseil régional du district de Nyon

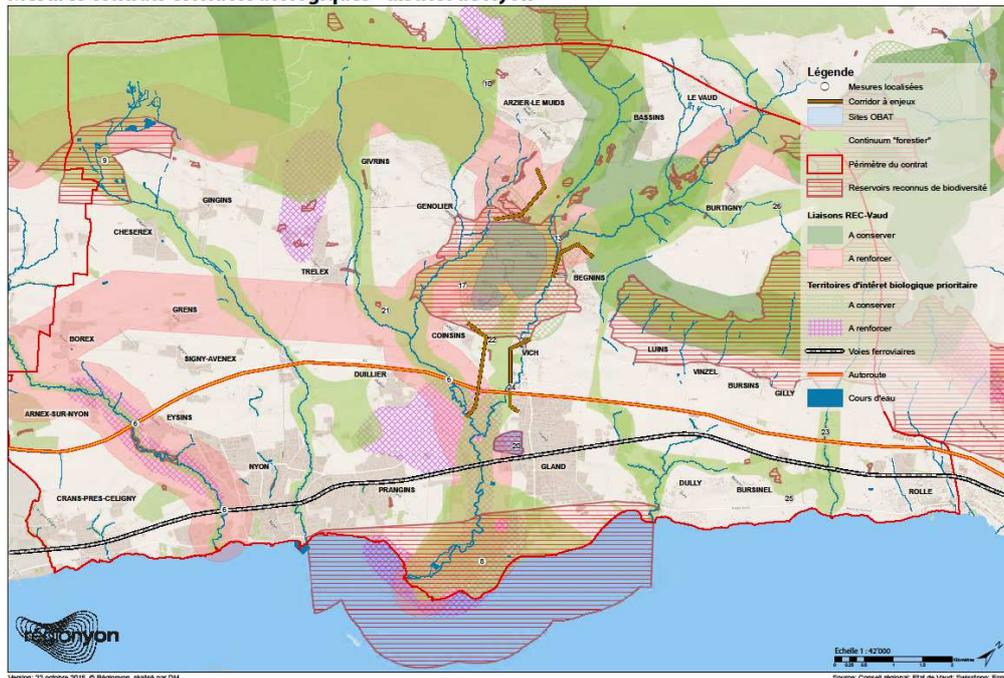
Plan de financement envisagé

1/3 DGE-BIODIV ; 1/3 Communes concernées ; 1/3 Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|------------------------|---|
| Volet | ANI | |
| Objectif contrat | Enjeu 6 | Animations sur le secteur |
| Action | Mesure 4 | Sensibiliser les riverains des cours d'eau aux notions de corridors biologiques |
| Lien avec les mesures | 19, 21, 23, 24, 25, 26 | |

| Localisation de l'action | |
|----------------------------------|--|
| Communes | |
| Ensemble des communes du secteur | |

Mesures contrats corridors biologiques - district de Nyon



| Partenaires | | | |
|---|--|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale de l'Environnement • Communes du secteur • Propriétaires privés riverains • Conseil régional du district de Nyon (Régionyon) • Partenaires du réseau de sensibilisation à l'environnement (Parc régional du Jura vaudois, Musée du Léman, Zoo de la Garenne, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • DGE- Forêt, inspecteurs des forêts • DGE-Eau chef de secteur des lacs et cours d'eau • DGE BIODIV, garde pêche • Conseil régional du district de Nyon (Régionyon) | x | x |

| Description de l'action |
|--|
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Porter à la connaissance des riverains leurs droits et devoirs en matière de gestion de la rive ⇒ Améliorer la perméabilité de la zone urbanisée en bordure de cours d'eau pour le passage de la faune ⇒ Améliorer la prise en compte de la biodiversité chez les particuliers |

Contexte :

Depuis quelques années, on note une forte diminution de l'attractivité des zones urbaines pour la petite et moyenne faune. Le cloisonnement des jardins forme de véritables obstacles, souvent infranchissables.

Les rives boisées des cours d'eau ont un potentiel important en matière de conservation du patrimoine naturel et paysager et jouent un rôle crucial de zone relais, ou de corridors pour le déplacement de la faune.

De plus, des dégradations dues aux mauvaises pratiques de gestion (arrachage de haies, piétinement des berges) ou à une absence d'intervention sont régulièrement observées sur les propriétés privées ou communales jouxtant les cours d'eau.

L'organisation de journées de sensibilisation visant à améliorer la qualité écologique des berges et la promotion des différents guides de bonnes pratiques permettraient d'améliorer non seulement la qualité écologique des jardins privés et de son environnement immédiat, mais aussi de créer au sein des zones de villas une perméabilité garantissant les déplacements de la faune et de la flore.

Les animations se feraient en collaboration avec les structures locales d'animation et dans le cadre de la stratégie sensibilisation à l'environnement du Conseil régional.

Nature de l'action :

Sensibiliser les riverains des cours d'eau

Il s'agit de cibler les corridors dégradés, d'identifier les acteurs concernés pour les sensibiliser aux problématiques rencontrées sur les corridors biologiques et de rappeler aux acteurs leurs droits et devoirs.

Il est proposé de cibler certains groupes (agriculteurs et riverains principalement) et d'organiser des journées de sensibilisation.

De plus, une liste des autorités compétentes, commune, canton, agents de terrain, à contacter sera diffusée.

Proposition de thématiques :

- Gestion des berges boisées, protection, interventions en relation avec l'entretien du lit des cours d'eau. (Commune, garde forestier, garde-pêche, chef de secteur)
- Clôtures et constructions dans l'espace cours d'eau, définition, autorisation (Commune, DGE Eau et Biodiv, Forêt)
- Lutte contre les plantes invasives, par exemple renouées du Japon, méthodes et moyens d'action (Commune, DGE Biodiv, Garde forestier)
- Interdiction d'utilisation de produits de traitement, par exemple désherbant à proximité des cours d'eau, rappel de la législation (Commune, DGE Eau)
- Dépôts de déchets privés sur les berges, déchets de jardin: gazon, branchages, conséquences (Commune, DGE forêts, Biodiv)
- Erosion de berges, législation, responsabilité, type d'interventions, moyens d'action (Commune, DGE Eau et Biodiv)
- Renaturation des cours d'eau, passes à poissons, exemples de réalisations (Commune, DGE Eau)
- Rejets, constat de pollution de l'eau, qui informer (Garde-pêche, commune, DGE Eau / BIODIV).

Enfin, un accompagnement pourra être fourni à **des groupes de propriétaires/riverains** désireux d'entreprendre des mesures concrètes. Cet accompagnement, proposé et financé par la commune, consistera à la réalisation des prestations suivantes :

- Diagnostics in-situ de propriétés publiques et privées,
- Proposition de mesures d'amélioration concrètes,
- Accompagnement dans la mise en œuvre de ces mesures (conseils de plantations, espèces, emplacement, périodes, etc.).

Données disponibles :-

- Boîte à outils pour les communes DGE-BIODIV
- Fiches générale de mesures "Nature en ville", DGNP - canton de Genève. ECOTEC Environnement 2012
- « Charte des Jardins » - Énergie-environnement. Février 2010
- Miniguide « Nature au Jardin », La Salamandre
- CIPEL, Guide du Jardin Naturel, février 2007

Indicateur de suivi

- Nombre de formations et animations réalisées
- Nombre de participants aux animations grand public

Durée estimée

- Organisation de journées de sensibilisation : 2017-2020
- Promotion des outils de sensibilisation : 2017-2020
- Animation journées de sensibilisation : 2017-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| | X | X | X | X |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire CHF HT | Coût HT |
|------|---|---------|--------|----------------------|-----------------------|
| 4-01 | Préparation et organisation de journées de sensibilisation pour les autorités, les services techniques et les propriétaires privés définition des thèmes, élaboration des supports, animation, etc. | Jours | 30 | 1'050.- | 31'500.- |
| 4-02 | Accompagnement de propriétaires/riverains (diagnostics et conseils, etc.) | Forfait | | | A charge des Communes |
| | | | | TOTAL HT | CHF 31'500 |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 34'020.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

Communes, Conseil régional du district de Nyon ; DGE-BIODIV

Plan de financement envisagé

4-01 50% DGE-BIODIV ; 25 % Communes ; 25% Conseil régional du district de Nyon

4-02 100% Communes concernées

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Volet | ANI | |
| Objectif contrat | Enjeux 4 et 6 | Corridors biologiques et réservoirs de biodiversité en zone urbaine et animations |
| Action | Mesure 5 | Promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit |
| Lien avec les mesures | Toutes (en particulier Mesure 19, Néophytes) | |

Localisation de l'action

Commune(s) concernée(s) : toutes les communes du périmètre



Haies indigènes



Toits végétalisés extensifs



Plantages urbains



Pied d'arbre d'avenue avec flore locale

Partenaires

| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
|--|---|---------|--------|
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> État de Vaud, Direction générale de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> Division Biodiversité et paysages (DGE-VD) Communes du secteur Jura-Promenthouse Conseil régional du district de Nyon (Régionyon) Partenaires du réseau de sensibilisation à l'environnement (Parc régional du Jura vaudois, Musée du Léman, Zoo de la Garenne, etc.) Paysagistes, jardinerie | <ul style="list-style-type: none"> Communes du secteur Conseil régional du district de Nyon | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- Promouvoir les outils existants visant à améliorer et à préserver la perméabilité du tissu urbain.
- Préserver la nature dans les villes et les villages en proposant des aménagements et une gestion plus écologique des espaces verts **privés et publics**.
- Sensibiliser les élus et les services techniques à l'utilisation d'espèces indigènes et la mise en place de surfaces extensives.
- Proposer des aménagements favorables à la biodiversité.

Contexte :

Depuis quelques années, on note une forte diminution de l'attractivité des zones urbaines pour la petite et moyenne faune. Les parcelles se fragmentent, le sol s'imperméabilise et les haies composées d'essences exotiques (principalement de thuyas et lauriers), ainsi que les murs et autres grillages, se dressent, cloisonnant les jardins et formant de véritables obstacles, parfois infranchissables pour la faune.

Pourtant ces zones construites créent un réseau de biotopes relais favorables à la circulation de nombreuses espèces animales comme les reptiles, les amphibiens, les petits mammifères ou encore certains insectes, qui se déplacent seulement sur de petites distances (maximum quelques centaines de mètres). Ainsi, des espèces communes mais aussi des espèces rares se développent dans les espaces verts, les parcs, les allées. Ces milieux urbains remplissent diverses fonctions, comme celles d'abris, de sites de reproduction, de nourrissage et/ou d'hibernation. Ils ont donc un potentiel important en matière de conservation du patrimoine naturel et paysager, pour

autant que les éléments extérieurs le permettent.

La mise en place de mesures simples, permettrait d'augmenter la biodiversité dans les zones à plus forte densité. Il s'agit aussi bien de la conservation et la restauration d'habitats naturels, que la préservation et la régulation des espèces et par un changement dans les pratiques d'entretien des espaces verts. Ces mesures nécessitent un accompagnement des privés et des communes (plan de gestion des espaces verts, journées de formation).

L'expérience montre qu'une gestion différenciée et extensive des espaces verts, ainsi que leur mise en réseau écologique, permettent à la nature de s'autoréguler, diminuant ainsi les coûts d'entretien.

Plusieurs initiatives ont été mises en place par les associations de protection de l'environnement, par les communes ou encore par le Canton de Vaud. Parmi les différents outils existants sur les territoires vaudois, la Charte des Jardins est un document présentant les "bonnes pratiques" de l'aménagement ainsi que l'entretien des jardins privés.

D'autres documents existent, comme par exemple le guide « Nature au Jardin », édité par La Salamandre, qui propose des mesures concrètes pour favoriser la nature dans les jardins.

Enfin, la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL) propose également un guide du jardin naturel destiné aux particuliers. Ce guide pratique présente différentes actions pour remplacer l'usage de pesticides par des méthodes naturelles.

Nature de l'action :

Plan de gestion différenciée :

- État des lieux des surfaces vertes existantes dans les communes urbaines (herbacées, arbustives et arborées)
- Analyse et diagnostic de l'état actuel
- Définition des objectifs

Définition d'un programme d'actions « Sensibilisation et formation » :

- Organiser des formations, avec des visites de terrain, à destination des propriétaires privés, des élus et des services techniques pour sensibiliser les municipalités
- Organiser des chantiers participatifs: plantation de haies indigènes, création d'aménagements permettant la connexion entre différents jardins,
- Proposer une réglementation type en faveur de la biodiversité (ex : type de végétaux pour haie champêtre, toiture végétalisée, etc.), avec pour objectif de l'intégrer dans les documents d'urbanisme
- Inciter les collectivités à sensibiliser les professionnels et les privés

Exemples d'aménagements ou d'actions favorables à la biodiversité dans les espaces verts publics et privés :

- Pieds d'arbres d'avenue et accotements routiers
- Maintien de quilles et souches
- Jardin potager collectif d'espèces indigènes en station
- Toitures végétalisées extensive
- Haie d'espèces indigènes. Les essences indigènes en station sont adaptées aux conditions locales et sont plus résistantes aux maladies. L'entretien nécessaire pour ce type de haie est plus extensif qu'une haie monospécifique d'arbustes exotiques et requière par conséquent moins d'investissement en temps. En privilégiant la diversité des espèces végétales, elle offre nourriture, refuge et sites de reproduction indispensables à la survie de nombreux animaux.
- Surfaces extensives (gazons et prairies fleuries). La prairie fleurie, caractérisée par une grande diversité floristique, est mise en place sur des surfaces ensoleillées peu piétinées. Le gazon fleuri est quant à lui mis en place sur des zones où il n'est pas possible d'installer de la prairie en raison de l'usage du site ou d'un ombrage trop important. Il peut remplacer les gazons conventionnels des jardins privés. Leurs entretiens ne nécessitent ni engrais, ni produit phytosanitaire. Le nombre de tontes est également beaucoup plus faible que pour un gazon conventionnel. Ce type de surface permet de répondre à un souhait de diminution d'entretien et d'amélioration écologique.
- Fruitières haute-tige. Pommiers, poiriers et cerisiers sont souvent plantés dans jardins privés en ville. A condition de posséder un petit coin de jardin ou de pelouse, il est facile et intéressant de planter un ou plusieurs arbres fruitiers adaptés aux conditions locales. S'ils bénéficient d'entretiens adéquats et que des aménagements annexes en faveur de la faune y sont réalisés, les fruitiers en ville peuvent devenir de véritables réserves de biodiversité et constituer une source de nourriture et d'habitats pour un grand nombre d'espèces. Les fonctions de ces arbres fruitiers sont d'ailleurs multiples : biologiques, sociales, pédagogiques, esthétiques et économiques.

- Mares et petits étangs urbains. Même en milieu urbain, les mares ou petits plans d'eau apportent une grande diversité biologique : plantes, insectes aquatiques (libellules, notonectes etc.) et amphibiens y trouvent refuge pour se reproduire ou accomplir une partie de leur cycle vital. Les oiseaux et chauve-souris profitent aussi de ces milieux, où ils viennent se nourrir et s'abreuver. En remplaçant quelques mètres carrés de gazon par une mare, le jardin devient à la fois un site d'accueil pour la vie sauvage et un lieu pédagogique donnant l'occasion d'observer la nature au quotidien. L'aménagement et l'entretien de ces petits plans d'eau représentent peu de travail au regard de la valeur biologique et esthétique qu'ils apportent.
- Murs en pierres sèches. Un mur en pierres est un lieu de vie pour un grand nombre d'espèces animales et végétales (plantes à fleurs, fougères, mousses, lichens, oiseaux). Ce milieu présente des conditions extrêmes comparables aux falaises et dalles de rocher auxquelles les espèces qui le colonisent ont dû s'adapter (chaleur, sécheresse, quasi absence de substrat pour s'implanter). Ceux-ci présentent un intérêt écologique et paysager certain et sont à favoriser en milieu urbain. Ils peuvent en effet remplir plusieurs fonctions : séparation entre propriétés, soutènement de talus (se référer à des professionnels), revêtement, etc.
- Nichoirs. La pose de nichoirs en zones urbaines et périurbaines permet de favoriser les oiseaux à condition que d'autres structures favorables soient maintenues à proximité, telles que des haies d'espèces indigènes en station par exemple. Des nichoirs à chauves-souris existent également et offrent, sous certaines conditions, des gîtes de substitution intéressants pour celles-ci. Enfin, les
- Nichoirs à insectes permettent de créer des sites de reproduction diversifiés pour certaines espèces d'abeilles sauvages, de guêpes pollinisatrices et d'autres insectes.

Données disponibles :

- Boîte à outils pour les communes DGE-BIODIV
- Charte de l'habitant et autre documentation, Parc Jura Vaudois
- Fiches générale de mesures "Nature en ville", DGNP - canton de Genève. ECOTEC Environnement. S.A. 2012.
- Charte des Jardins - Énergie-environnement. Février 2010.
- Miniguide « Nature au Jardin », La Salamandre
- CIPEL, Guide du Jardin Naturel, février 2007

Indicateur de suivi

- Nombre de communes ayant fait un état des lieux de leurs surfaces vertes et de leur gestion.
- Nombre de formations et animations réalisées
- Inscription de mesures réglementaires "nature en ville" dans les documents d'urbanisme
- Plan de gestion des espaces communaux et nombre de mise en application concrète
- Nombre d'adhésions à la Charte des jardins, ou autre Charte

Durée estimée

- Organisation de journées de sensibilisation : 2016-2020
- Promotion des outils de sensibilisation : 2016-2020
- Réalisation du plan de gestion différenciée : 2016 – 2017
- Inscription réglementaire de mesures "nature en ville" dans les documents d'urbanisme : 2017-2018
- Formations des élus et services techniques communaux : 2017 – 2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| X | X | X | X | X |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|-------------------------------------|---|---|--------|---------------|-------------------|
| | | | | CHF HT | |
| Plan de gestion différenciée | | | | | |
| 5-01 | État des lieux des surfaces vertes existantes (herbacées, arbustives et arborées) | Forfait A charge des communes (10 jours) | | | |
| 5-02 | Analyse et diagnostic de l'état actuel | | | | |
| 5-03 | Définition des objectifs | | | | |
| 5-04 | Définition d'un programme d'actions | | | | |
| Sensibilisation et formation | | | | | |
| 5-05 | Réglementation en faveur de la biodiversité dans documents d'urbanisme | Jours | 5 | 1'050.- | 5'250.- |
| 5-06 | Formation et sensibilisation des services techniques, propriétaires privés et élus (y.c. accompagnement)* | Jours | 30 | 1'050.- | 31'500.- |
| TOTAL HT | | | | | CHF 36'750 |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 39'690 |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrété à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

*2animations par année

Maître d'ouvrage

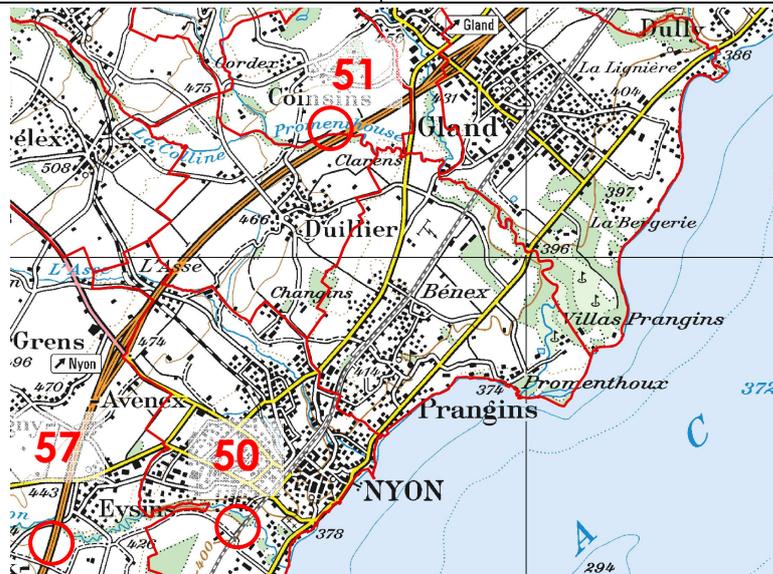
Communes, Conseil régional du district de Nyon, DGE- BIODIV

Plan de financement envisagé

100% Communes (5-01 à 5-04)
50% BIODIV ; 25% Communes ; 25% Conseil régional du district de Nyon (5-05 et 5-06)

| | | |
|------------------------------|----------------|--|
| Volet | ETU/TRA | |
| Objectif contrat | Enjeu 3 | Connexion biologique des milieux naturels entre le Jura et les rives du Léman |
| Action | Mesure 6 | Etude du passage de la petite faune terrestre à travers certaines infrastructures de transport |
| Lien avec les mesures | - | |

| Localisation de l'action | |
|--|---|
| Commune(s) concernée(s) : Arnex-sur-Nyon, Eysins, Nyon, Coinsins, Duillier | Lieu : Intersections cours d'eau / voies de circulation |



| Partenaires | | | |
|---|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Communes d'Arnex-sur-Nyon, Eysins, Nyon, Coinsins, Duillier. - Département des Infrastructures et des Ressources humaines (DIRH) : <ul style="list-style-type: none"> - Service des Routes (SR) - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <ul style="list-style-type: none"> - Divisions Ressources en Eau et Economie hydraulique (DGE-EAU) - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv) - Propriétaires privés | <ul style="list-style-type: none"> - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv) | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Renforcer les connexions entre les différents réservoirs de biodiversité du secteur
- ⇒ Améliorer les échanges et les déplacements de la petite et moyenne faune à travers les principales infrastructures de transport (autoroute A1, voie ferrée, routes cantonales)
- ⇒ Limiter les risques de conflits entre la faune et le trafic routier et ferroviaire

Contexte :

Les cours d'eau et leur cordon boisé constituent des corridors de déplacement pour les espèces aquatiques et terrestres. En leur permettant de relier leurs sites de reproduction, d'alimentation ou encore d'hivernages, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité.

Sur le secteur, plusieurs cours d'eau présentent des enjeux importants en termes de connectivité. Il s'agit notamment du Boiron de Nyon et de la Promenthouse. A grande échelle, ces derniers constituent de véritables couloirs de déplacement entre le Jura et le lac Léman, deux grands réservoirs de biodiversité. Ils permettent également de connecter une multitude de milieux de tailles plus restreintes, tels que les territoires d'intérêt biologique prioritaire identifiés par le réseau écologique cantonal (REC).

Cependant, l'urbanisation et les principaux axes de circulation fragmentent le territoire et entravent les déplacements de la faune, induisant d'importants risques de conflits avec le trafic routier et ferroviaire. Les voies de circulation en particulier, représentent des barrières infranchissables pour de nombreuses espèces. L'aménagement de passages spécifiques destinés à la faune devient alors l'unique possibilité de rétablir ou d'optimiser des échanges et un moyen efficace de limitation des conflits faune-traffic.

Une visite de terrain a été réalisée sur chaque intersection entre un cours d'eau et une voie de circulation du périmètre du contrat. Cette visite a permis d'identifier sept secteurs, mais seuls 3 pourraient potentiellement être améliorables pour la petite faune terrestre.

| Voie de circulation | Cours d'eau | Promenthouse | Boiron de Nyon |
|---------------------|-------------|--------------|----------------|
| Autoroute A1 | | 51 | 57 |
| Voie ferrée | | | 50 |

Les numéros se réfèrent au plan de la première page

Nature de l'action :

- Réaliser une étude de faisabilité afin d'identifier du point de vue technique et biologique les passages pouvant faire l'objet d'améliorations

Données disponibles :

- Interactions entre les réseaux de la faune et des voies de circulation. Tille Micaël. 2000 - Office fédéral des routes, Berne
- Aménagements et mesures pour la petite faune - Guide technique. SETRA. 2005

Indicateurs de suivi

- Suivi de la petite et moyenne faune terrestre à travers le passage
- Surface et mètres linéaires de bosquets/haies plantés

Durée estimée

- Étude de faisabilité et d'avant-projet : 2016

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| x | x | x | x | |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------|---|-------|--------|------------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 6-01 | Étude technique en vue de réaliser les ouvrages sur 3 sites, prospection de terrain, rencontre des différents acteurs et partenaires, avant-projets sommaires | Jours | 9 | 1'050.-* | 9'450.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF 9'450.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 10'200.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

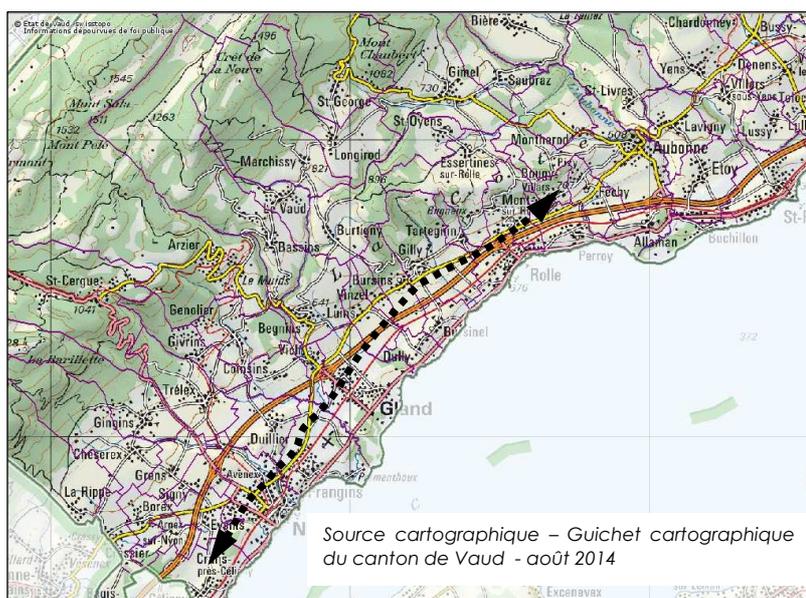
DGE-BIODIV et communes d'Arnex-sur-Nyon, Eysins, Nyon, Coinsins, Duillier

Plan de financement envisagé

1/6 OFEV – 1/6 BIODIV ; 1/3 Conseil régional du district de Nyon ; 1/3 Communes concernées

| | | |
|------------------------------|--------------|---|
| Volet | ANI | |
| Objectif contrat | Enjeu 4 et 6 | Corridors biologiques et réservoirs de biodiversité en zone urbaine Animations sur le secteur Lac-Pied du Jura |
| Action | Mesure 7 | Promotion et gestion différenciée des talus des Chemins de Fer Fédéraux (CFF) |
| Lien avec les mesures | 10, 11, 15 | |

| Localisation de l'action | |
|---|----------------------------|
| Communes concernées : Toutes les communes du périmètre | Lieu : Talus CFF |



Localisation des talus CFF concernés par la mesure.

| Partenaires | | | |
|---|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Chemins de Fer Fédéraux (CFF) ; - Etat de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et paysage (DGE – BIODIV) - Conseil régional du District de Nyon - Communes de Dully, Bursinel, Gland, Prangins, Nyon, Arnex-sur-Nyon et Crans-près-Céligny - Propriétaires privés - Musée national de Prangins | <ul style="list-style-type: none"> - Chemins de Fer Fédéraux (CFF) ; - Conseil régional de Nyon - Etat de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et paysage (DGE – BIODIV) | x | |
| Description de l'action | | | |
| <p>Objectifs :</p> <p>⇒ Informer les CFF de l'importance des talus comme élément du réseau écologique cantonal et les inviter à les</p> | | | |

gérer de manière appropriée

- ⇒ Renforcer la qualité du corridor biologique formé par les talus CFF en adoptant une gestion extensive des espaces verts attenants dont la commune a la maîtrise
- ⇒ Informer les propriétaires de parcelles et immeubles riverains des talus CFF et les inciter à adopter une gestion différenciée pour les aménagements extérieurs
- ⇒ Communiquer et sensibiliser en réalisant un sentier didactique le long des talus des voies ferrées

Contexte :

Les voies ferrées des CFF sont bordées sur des centaines de kilomètres par des talus, des lisières forestières, des haies et des arbres isolés. Malgré leur proximité avec une infrastructure fortement sollicitée, ces surfaces constituent des couloirs écologiques importants pour la faune et la flore, notamment en contexte urbain.

Sur le secteur du contrat, ils abritent une flore d'intérêt caractérisée par la présence de plusieurs plantes menacées et/ou protégées dont les orchidées.

La gestion réalisée par les CFF sur ces surfaces a pour principal objectif de garantir la sécurité du trafic et dégager la visibilité pour les trains. Actuellement, un effort d'entretien est apporté sur les talus inscrits en PPS et se traduit par l'exportation du produit de coupe, habituellement laissé sur place. Les autres talus herbacés font l'objet d'un broyage annuel à l'aide d'une épareuse télécommandée. Ce type de gestion peut être amélioré par la mise en place d'un entretien dit différencié adapté aux spécificités des différentes surfaces. Les principaux axes d'amélioration consistent à ajuster les périodes d'intervention en fonction de la nature de la végétation (prairie grasse / prairie maigre) et à identifier des méthodes d'entretien permettant de limiter les impacts sur la faune et la flore (hauteur de coupe, type de matériels, etc.) et la création de zones de refuge ou d'hivernage pour la petite faune.

Ce projet de promotion de la biodiversité locale sera présenté au grand public en partenariat avec le Musée national de Prangins, les communes de Nyon et Prangins et le Conseil régional du district de Nyon, au moyen de panneaux didactiques, passant aux abords des talus CFF et relevant la richesse de la faune et de la flore locale préservée par les mesures d'entretien mises en place par les CFF dans le cadre du contrat corridor.

Le projet de passerelle à mobilité douce prévue entre Nyon et Prangins sera pris en compte pour les mesures proposées.

Nature de l'action :

- Réalisation d'un diagnostic des surfaces herbacées et arbustives présentes sur les talus CFF entre les communes de Dully et Crans-près-Céligny :
 - Inventaire des types de végétation et de la flore à préserver présents sur les talus CFF (complément à la carte existante) ;
 - Diagnostic de l'entretien actuel et propositions d'axes d'amélioration ;
 - Elaboration d'un plan d'entretien pour les surfaces herbacées et arbustives présentes sur les talus.
- Mise en œuvre de l'entretien différencié proposé ;
- Suivis floristiques des talus pour évaluer les effets de la gestion mise en place.
- Poser des panneaux didactiques

Données disponibles :

- Bases de données nationales Infoflora et Web fauna.
- Carte de la végétation des talus CFF

Indicateur de suivi

- Suivi de la diversité floristique et de l'évolution de la végétation sur les talus CFF ;
- Suivi des populations d'espèces végétales menacées et/ou protégées inventoriées sur les talus.

Durée estimée

- Inventaire floristique des talus et diagnostic de l'état actuel (surfaces et pratiques d'entretien) : 2017
- Début de la mise en œuvre de l'entretien différencié : 2017
- Suivis floristiques de la végétation des talus : 2018-2019

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| | X | X | X | |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|--|---------|--------|---------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 7-01 | Inventaire de terrain des différents types de végétation et de la flore d'intérêt présents sur les talus CFF (inclus la collecte et synthèse des données existantes) | Jours | 10 | 1'050.- | 10'500.- |
| 7-02 | Diagnostic sur les surfaces inventoriées et les pratiques d'entretien actuelles | Jours | 2 | 1'050.- | 2'100.- |
| 7-03 | Elaboration d'un plan d'entretien pour les surfaces herbacées et arbustives présentes sur les talus | Jours | 10 | 1'050.- | 10'500.- |
| 7-04 | Mise en œuvre de l'entretien différencié, dans la mesure du possible | | 18 | CFF | |
| 7-05 | Suivi floristique des stations d'espèces menacées et de l'évolution de la végétation | Jours | 10 | 1'050.- | 10'500.- |
| 7-06 | Communication et panneaux didactiques | forfait | | | 20'000 |
| TOTAL HT | | | | | CHF 53'600.- |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 57'888.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

Les Chemins de Fers Fédéraux (CFF) et DGE-BIODIV

Plan de financement envisagé

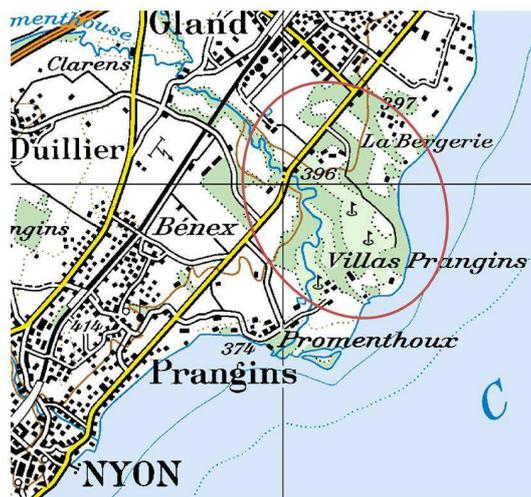
7-01-7-03 et 7-05 100% DGE-BIODIV

7-04 100% CFF

7-06 50% Communes du périmètre ; 50% Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|--------------|--|
| Volet | ETU, TRA | |
| Objectif contrat | Enjeu 1 et 5 | Pôle de biodiversité de basse altitude et du delta de la Promenthouse Continuité de l'espace de valeur patrimoniale en bordure du Léman |
| Action | Mesure 8 | Golf Club du Domaine Impérial : inventaires écologiques ; Promotion et gestion différenciée des espaces verts |
| Lien avec les mesures | 9 | |

| Localisation de l'action | |
|---|--|
| Commune(s) concernée(s) : Prangins et Gland | Lieu : Golf Club du Domaine Impérial |



Situation de la mesure



Photo aérienne du Golf Club du Domaine Impérial

| Partenaires | | | |
|--|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Golf Club du Domaine Impérial - Communes de Prangins et de Gland - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv, VD) - Conseil régional du district de Nyon | - Jean-Michel Hérissey, Surintendant, Golf Club du Domaine Impérial | x | |

| Description de l'action |
|--|
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un inventaire des valeurs biologiques • Proposer des mesures ciblées pour les espèces caractéristiques repérées par l'inventaire réalisé • Protéger les zones d'importance • Valoriser les efforts fournis par le golf en matière de biodiversité <p>Contexte :</p> <p>Le Golf Club du Domaine Impérial s'étend sur 65 hectares situés au bord du lac Léman entre Prangins et Gland sur la commune de Gland. Il comprend 45 hectares de surface herbacée dont environ 4 à 5 hectares de prairies. Et 20 hectares de forêt dont environ 5 hectares sont en cours de classement en zone de sanctuaire forestier.</p> |

Le Golf s'est d'ores et déjà engagé dans une démarche de gestion différenciée. Par exemple, le traitement à large échelle des parcours au désherbant à dicotylédones n'est plus appliqué systématiquement et 5 ha sont gérés sous forme de prairies. Un biotope de 5'000m2 est également protégé, constitué de cordon boisé et de mares d'importance biologique.

D'autre part des démarche de certification GEO (Golf Environment Organization) et Ecocert sont actuellement en cours.

Le Golf représente un réservoir de biodiversité important. De plus, les exploitants affichent la volonté de maintenir et de développer les valeurs biologiques sur le long terme (création de nouvelles zones à fort potentiel de biodiversité : mares, microstructures, prairies, etc.).

Nature de l'action :

- Effectuer un inventaire des valeurs biologiques, en particulier de la faune, présentes sur le site
- Proposer des mesures ciblées pour les espèces caractéristiques repérées par l'inventaire réalisé. Par exemple : Pose de nichoirs à oiseaux et chauves-souris, aménagements en faveur de la faune.
- Communication et sensibilisation auprès des élus et du grand public

Données disponibles :

- Site internet de la Golf Environmental Organization (GEO) <http://www.golfenvironment.org>

Indicateur de suivi

- Nombre d'hectares gérés en fonction de critères biologiques

Durée estimée

- Étude des valeurs et potentialités biologiques : 2017
- Mise en place des mesures de gestion différenciée : 2017-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|-----|---|-------------------------------|--------|------------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 8-1 | Inventaires floristiques | Jours | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 8-2 | Inventaires faunistiques | Jours | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 8-3 | Élaboration d'une note de synthèse sur les valeurs biologiques identifiées et propositions de mesures d'entretien | Jours | 2 | 1'050.- | 2'100.- |
| 8-4 | Mise en œuvre des mesures | Golf Club du Domaine Impérial | | | |
| | | | | TOTAL HT | CHF 10'500 |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 11'340.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV, Golf Club du Domaine Impérial

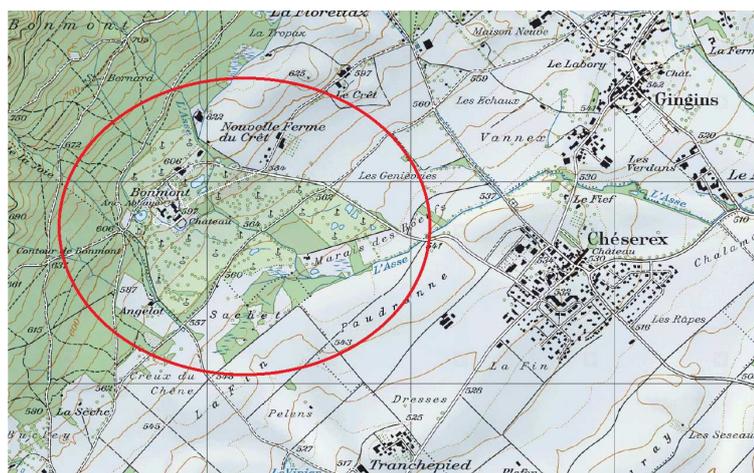
Plan de financement envisagé

8-1 à 8-3 50% DGE – BIODIV ; 25% Communes concernées, 25% Conseil régional du district de Nyon

8-4 100% Golf Club du Domaine Impérial

| | | |
|------------------------------|-----------------|--|
| Volet | ETU, TRA | |
| Objectif contrat | Enjeu 3 | Connexions biologiques des zones humides du piémont |
| Action | Mesure 9 | Golf Club de Bonmont : Inventaires écologiques ; Promotion et gestion différenciée des espaces verts |
| Lien avec les mesures | 8 | |

| Localisation de l'action | |
|---|---------------------------------------|
| Commune(s) concernée(s) : Chésereux | Lieu : Golf Club de Bonmont |



Situation du secteur concerné par l'action

Photo aérienne du Golf Club de Bonmont

| Partenaires | | | |
|---|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Golf Club de Bonmont - Commune de Chésereux - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv, VD) - Conseil régional du district de Nyon | -M. Haesler, Head Greenkeeper, Golf Club de Bonmont | x | x |

| Description de l'action |
|---|
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Effectuer un inventaire des valeurs biologiques, présentes sur le site ⇒ Proposer un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la base des inventaires réalisés ⇒ Mise en place des mesures de gestion dans la mesure du possible ⇒ Valoriser les efforts fournis par le golf en matière de biodiversité <p>Contexte :</p> <p>Le Golf Club de Bonmont s'étend sur 57 hectares au pied du Jura vaudois (commune de Chésereux). Il comprend des surfaces très intéressantes telles que zones de prairies, forêts ou encore milieux humides avec la présence de petits plans d'eau. Ces surfaces sont en contact avec les marais adjacents de Bœufs et une connexion pourrait être imaginée entre ces différents biotopes. De manière générale, le Golf Club de Bonmont représente un potentiel très important en termes de biodiversité.</p> |

D'après le réseau écologique du canton (REC-VD), les surfaces du golf sont entourées de territoires considérés comme d'intérêt biologique supérieur (TIBS). Il serait donc intéressant d'élaborer un plan de gestion différenciée afin de mieux intégrer ces surfaces dans leur environnement.

Nature de l'action :

- ⇒ Effectuer un inventaire des valeurs biologiques, présentes sur le site
- ⇒ Proposer un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la base des inventaires réalisés
- ⇒ Mise en place des mesures de gestion dans la mesure du possible. Par exemple, pose de nichoirs à oiseaux et chauve-souris, aménagements de plans d'eau
- ⇒ Communication et sensibilisation auprès des élus et du grand public

Données disponibles :

- Site internet de la Golf Environmental Organization (GEO) <http://www.golfenvironment.org>

Indicateur de suivi

- Nombre d'hectares gérés en fonction de critères biologiques

Durée estimée

- Étude des valeurs et potentialités biologiques : 2018
- Mise en œuvre des mesures de gestion différenciée : 2018-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| | | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------|--|----------------------|--------|------------------|----------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 9-01 | Inventaires floristiques | Jours | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 9-02 | Inventaires faunistiques | Jours | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 9-03 | Élaboration d'une note de synthèse sur les valeurs biologiques identifiées | Jours | 2 | 1'050.- | 2'100.- |
| 9-04 | Mise en œuvre des mesures | Golf Club de Bonmont | | | |
| | | | | TOTAL HT | CHF 10'500 |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 11'340.-- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV, Golf Club de Bonmont

Plan de financement envisagé

9-01 à 9-03 50% DGE – BIODIV ; 25% Commune concernée, 25% Conseil régional du district de Nyon

9-04 100% Golf Club de Bonmont

| | | |
|------------------------------|------------|---|
| Volet | TRA | |
| Objectif contrat | Enjeux 2 | Connexion biologique entre le Jura et le Léman |
| Action | Mesure 10 | Revitalisation d'une prairie sèche d'importance nationale (PPS), Les Allévays |
| Lien avec les mesures | 7, 11, 15 | |

| Localisation de l'action | |
|--|--|
| Commune(s) concernée(s) : Arzier | Lieu : PPS Les Allévays (La Cerniat) – Parcelles n° 568 et 569 |



Situation de la PPS



Partie Sud-Est de la PPS La Cerniat (source : Boîte verte)

| Partenaires | | | |
|--|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Division Forêts (DGE-FORET) - Commune d'Arzier- Le Muids - Propriétaire privé | - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : - Division Biodiversité et Paysages (DGE-BIODIV) - Réseau OQE Frontière | x | x |

| Description de l'action |
|--|
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Revitaliser la prairie des Allévays La Cerniat, en phase d'embroussaillage ⇒ Récupérer des anciennes surfaces de prairie où la lisière forestière s'est avancée ⇒ Supprimer les espèces exotiques ⇒ Mettre en place un entretien permettant de maintenir la valeur biologique de la prairie <p>Contexte :</p> <p>La prairie forestière « La Cerniat » se situe au sein du massif forestier « Les Allévays », situé à l'ouest du village d'Arzier, à 850 m d'altitude. Elle fait partie de l'inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS). Les PPS sont des milieux très riches en espèces et caractérisés par une flore et une faune spécialisées. La Cerniat est une ancienne prairie de fauche exploitée jusque dans les années 80. Depuis l'abandon de son exploitation, divers arbustes se sont développés engendrant notamment la progression de la lisière forestière au dépend des surfaces prairiales. Cette évolution est néfaste pour la flore et engendre la disparition progressive d'espèces rares et menacées. Une intervention rapide doit donc être planifiée afin de stopper l'appauvrissement floristique de cette prairie. Par la suite, un plan de gestion devra être établi en accord avec les propriétaires afin de pérenniser ce milieu de valeur.</p> <p>Nature de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage de toute la surface de prairie ouverte • Suppression de ligneux en limite sud-est de la prairie afin de restaurer une ancienne surface de prairie, |

aujourd'hui colonisée par la forêt

- Débroussaillage et abattage partiels de l'extrémité ouest (parcelle 568), permettant à la fois de préserver des surfaces prairiales et quelques arbres (10 à 30% de ligneux)
- Établir une convention de gestion avec un agriculteur, type prairie de fauche ou pâturage extensif, compatible avec le maintien de la prairie comme PPS
- Abattre les ligneux exotiques
- Mise en tas des déchets de coupe (habitat en faveur de la petite faune)

Données disponibles :

- Centre de Conservation de la faune et de la nature. Projet d'entretien d'une prairie à l'inventaire des prairies et pâturages secs de Suisse – La Cerniat. Arzier. La Boite Verte. 2010.
 - Fiche générale de mesure ponctuelle "Restauration de prairies" – DGNP - Etat de Genève, ECOTEC Environnement S.A. – 2012

Indicateur de suivi

- Evolution de la diversité floristique dans le temps

Durée estimée

- Aspects fonciers : 2016
- Travaux d'entretien : 2016 – 2017
- Mise en place d'une convention de gestion : 2017
- Suivi de l'état de conservation des prairies : 2017 - 2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| x | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|--|---------|--------|---------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 10-01 | Analyse de terrain | Jours | 1 | 1'050.- | 1'050.- |
| 10-02 | Foncier : autorisation des travaux sur la parcelle privée | Jours | 1 | 1'050.- | 1'050.- |
| 10-03 | Travaux de débroussaillage et interventions de stabilisation (2 fois par an durant 3 années (surface d'intervention environ 0.75 ha) | Forfait | 1 | 20'000.- | 20'000.- |
| 10-04 | Abattage des essences forestières exotiques | Forfait | 1 | 5'000.- | 5'000.- |
| 10-05 | Suivi technique et biologique de la prairie sur 3 années : suivi flore, suivi des ligneux (1 jr/ an de terrain + 1 jr/an de saisie) | Jours | 6 | 1'050.- | 6'300.- |
| 10-06 | Établissement de conventions de gestion avec un exploitant agricole afin de pérenniser le milieu | Jours | 1 | 1'050.- | 1'050.- |
| TOTAL HT | | | | | CHF 34'450.- |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 37'206.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)
 Débroussaillage : CHF 1,50.-/m². Interventions de stabilisation sur les lisières (2 passages) : CHF 0.5 / m²

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV

Plan de financement envisagé

60% DGE-BIODIV – 40% OFEV

| | | |
|---------------------------------|-----------------|---|
| Volet | ETU, ANI | |
| Objectif contrat | Enjeux 2 et 6 | Connexions biologiques entre le Jura et le Léman et animation |
| Action | Mesure 11 | Promotion et gestion ciblée des milieux secs de petite taille |
| Lien avec les mesures | 7, 10, 15 | |
| Localisation de l'action | | |
| Communes | | Lieux |
| Ensemble des communes | | Prairies, talus, bandes végétalisées et accotements sur l'ensemble du périmètre |



Accotement routier séchard.

| Partenaires | | | |
|--|--|----------------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> • Direction des ressources et du patrimoine naturel (DGE-DIRNA) <ul style="list-style-type: none"> - Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) • Propriétaires des terrains concernés (publics et privés) • Services des entretiens des routes (communales, cantonale et nationale) • Parc Jura Vaudois | <ul style="list-style-type: none"> • Direction des ressources et du patrimoine naturel (DGE-DIRNA) <ul style="list-style-type: none"> - Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Travailler en synergie avec le projet trame verte du Parc Jura Vaudois,
- ⇒ Valoriser les milieux à caractère xérothermophile
- ⇒ Renforcer leur rôle de corridors biologiques, en particulier le long des routes et voies ferrées
- ⇒ Proposer des mesures de gestion, favorables à la flore et à la faune, aux acteurs publics et privés concernés
- ⇒ Accroître les connaissances sur la répartition et l'état des populations d'espèces rares et menacées (inventaires)
- ⇒ Sensibiliser les acteurs (privés et publics) aux enjeux de conservation et problématiques liées à ce type de milieux

Contexte :

Les prairies sèches étaient autrefois très répandues dans toute la Suisse. Présent sur des sols relativement pauvres, ces milieux disparaissent progressivement à cause de l'intensification de l'agriculture de plaine (engraissement des terres), du manque d'entretien (embuissonnement) et de l'urbanisation croissante. Au cours du 20^e siècle, plus de 90% de ces prairies ont disparu.

Certaines espèces végétales menacées affectionnent particulièrement ce type de milieu (*Tulipa sylvestris*, *Ajuga chamepitys*, *Medicago minima*, *Galium parisiense*, etc.) et un cortège faunistique complet s'y associe avec notamment la présence de nombreuses espèces de lépidoptères (entre autres *Lycaenidae*, *Satyridae*), orthoptères (*Acrididae*, *Tettigoniidae*), reptiles et oiseaux. Malgré leur apparence - de petite taille et souvent fragmentée - des milieux tels qu'accotements routiers ou surfaces prairiales en zone agricole possèdent une très grande valeur écologique et peuvent constituer de réels corridors biologiques pour certaines espèces.

La mesure propose donc d'inventorier l'ensemble de ces biotopes séchards de petite taille et de définir des notices de gestion visant à maintenir et favoriser leurs valeurs faunistiques et floristiques sur le long terme. Ces notices seront communiquées aux acteurs concernés, dans le cadre de la stratégie de sensibilisation à l'environnement du Conseil régional.

Nature de l'action :

- ⇒ Recensement des milieux naturels secs dans le périmètre du contrat corridor (compilation de données) ;
- ⇒ Inventaires floristiques et faunistiques des secteurs identifiés ;
- ⇒ Définition de notices de gestion sur la base des valeurs naturelles inventoriées ;
- ⇒ Communication/sensibilisation à la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans les notices ;
- ⇒ Suivis des zones et espèces cibles.

Données disponibles :

- ⇒ Réseau écologique cantonal (REC-VD). BEB SA - Bureau d'études biologiques - 2012
- ⇒ Pro Natura : <http://www.pronatura-vd.ch/talus-de-route> ainsi que la charte des talus et bord de route.

Indicateur de suivi

- Surfaces en m² sur lesquelles sont mises en application les mesures d'entretien définies

Durée estimée

- Compilation des données : 2017
- Inventaires de terrain : 2017
- Elaboration de notices de gestion : 2017-2018
- Communication/sensibilisation : 2017-2020
- Suivis : 2017-2020

Calendrier prévisionnel

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------|------|------|------|------|
| | | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|-------|--|-------|--------|------------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | CHF |
| 11-01 | Compilation de données et inventaire des secteurs d'intérêts : base de données nationales (Infoflora, CSCF, etc.), contacts d'acteurs et spécialistes, recherches bibliographiques, etc. | jour | 3 | 1'050.- | 3'150.- |
| 11-02 | Inventaires flore sur les secteurs identifiés | jour | 15 | 1'050.- | 15'750.- |
| 11-03 | Elaboration de fiches d'entretien pour les parcelles d'intérêt identifiées | jour | 10 | 1'050.- | 10'500.- |
| 11-04 | Communication technique auprès des acteurs publics et privés concernés | jour | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 11-05 | Suivis zones et espèces cibles | jour | 5 | 1'050.- | 5'250.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF 38'850.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 41'958.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV et Communes.

Plan de financement envisagé

1/3 DGE-BIODIV, 1/3 Communes ; 1/3 Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|---------------------------------|-----------------|--|
| Volet | ETU, ANI | |
| Objectif contrat | Enjeux 2 et 6 | Connexions biologiques entre le Jura et le Léman et animations sur le secteur |
| Action | Mesure 12 | Promotion et gestion ciblée des milieux humides de petite taille |
| Lien avec les mesures | 14, 20, 21, 22 | |
| Localisation de l'action | | |
| Communes | | Lieux |
| Ensemble des communes | | Plans d'eau, zones marécageuses et prairies inondables sur l'ensemble du périmètre |



Exemple d'une mare au sein d'une clairière forestière

| Partenaires | | | |
|---|--|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> • Direction des ressources et du patrimoine naturel (DGE-DIRNA) <ul style="list-style-type: none"> - Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) • Propriétaires des terrains concernés (publics et privés) • Pro Natura • Parc Jura Vaudois | <ul style="list-style-type: none"> • Direction des ressources et du patrimoine naturel (DGE-DIRNA) <ul style="list-style-type: none"> - Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Travailler en synergie avec le projet trame verte du Parc Jura Vaudois,
- ⇒ Valorisation des petites zones humides en faveur de la flore et de la faune
- ⇒ Proposer des mesures de gestion et entretien, aux acteurs concernés, afin de préserver ces milieux naturels
- ⇒ Sensibiliser les acteurs ainsi que le public aux valeurs et problématiques liés à ce type de milieux

Contexte :

Du niveau international (avec la convention de Ramsar par exemple) au niveau suisse, les zones humides bénéficient de divers statuts de protection. Ceci n'a toutefois pas empêché ces milieux naturels de disparaître massivement au cours du 20^e siècle. L'intensification de l'agriculture (remembrements parcellaires, drainages, etc.) et l'urbanisation en sont les principales causes.

Les milieux humides figurent parmi les plus riches et intéressants en terme de biodiversité. Une flore et une faune rares et menacées y sont liées. Parmi ces espèces, on rencontre notamment dans la région plusieurs ombellifères au bénéfice d'une protection totale sur le canton de Vaud (*Selinum carvifolia*, *Silaum silau*) ainsi que diverses espèces faunistiques d'intérêt (amphibiens, odonates, etc.).

Contrairement aux grandes zones humides encore existantes, les surfaces humides de petites tailles ne bénéficient souvent d'aucun statut de protection malgré leur valeur. La mesure propose donc d'inventorier l'ensemble de ces biotopes sur le périmètre et de définir des mesures de gestion visant à maintenir et favoriser leurs valeurs faunistiques et floristiques sur le long terme.

Ces notices seront communiquées aux acteurs concernés, dans le cadre de la stratégie de sensibilisation à l'environnement du Conseil régional.

Nature de l'action :

- Recensement des milieux naturels humides dans le périmètre du contrat corridor ;
- Inventaires floristiques et faunistiques sur les milieux d'intérêt ;
- Définition de notices de gestion sur la base des valeurs identifiées.
- Communication/sensibilisation à la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans les notices.
- Suivis des zones et espèces cibles.

Données disponibles :

- Réseaux agro-écologiques (RAE) du périmètre, OQE
- Réseau écologique cantonal (REC-VD)
- Carte Siegfried (2ème édition, 1898 – 1915)

Indicateur de suivi

- Surfaces en m² sur lesquelles sont mises en application les mesures d'entretien définies

Durée estimée

- Compilation des données : 2017
- Inventaires de terrain : 2017
- Elaboration de notices de gestion : 2017-2018
- Communication/sensibilisation : 2017-2020
- Suivis des zones et espèces cibles : 2018-2020

Calendrier prévisionnel

| | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| | | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|-------|--|-------|--------|------------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | CHF |
| 12-01 | Compilation de données et inventaire des secteurs d'intérêts : base de données nationales (Infoflora, CSCF, etc.), contacts d'acteurs et spécialistes, recherches bibliographiques, etc. | jour | 3 | 1'050.- | 3'150.- |
| 12-02 | Inventaires flore et faune sur les secteurs identifiés | jour | 10 | 1'050.- | 10'050.- |
| 12-03 | Elaboration de fiches d'entretien pour les parcelles d'intérêt identifiées | jour | 10 | 1'050.- | 10'500.- |
| 12-04 | Communication technique auprès des acteurs publics et privés concernés | jour | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 12-05 | Suivis zones et espèces cibles | jour | 5 | 1'050.- | 5'250.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF 33'600.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF.36'288 |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

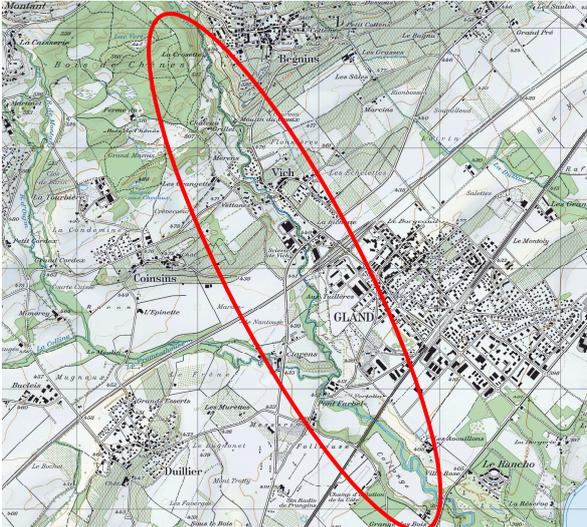
DGE-BIODIV et Communes.

Plan de financement envisagé

1/3 DGE-BIODIV; 1/3 Communes ; 1/3 Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|------------|---|
| Volet | ETU | |
| Objectif contrat | Enjeu 2 | Connexion biologique entre le Jura et le Léman |
| Action | Mesure 13 | Promotion et gestion différenciée le long de la ligne fortifiée de la Promenthouse (sentier des Toblerones) |
| Lien avec les mesures | 24 | |

| Localisation de l'action |
|--|
| Commune(s) concernée(s) : Bassins, Begnins, Vich, Gland |



Situation de la ligne fortifiée le long de la Sérine



Exemple d'un secteur formé de « Toblerones »

| Partenaires | | | |
|---|---|----------------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Conseil régional - Communes de Begnins, Vich et Gland | - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv) - Association de la ligne fortifiée de la Promenthouse | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Effectuer un inventaire des valeurs biologiques faune et flore présentes sur tout le linéaire de la ligne fortifiée
- ⇒ Mettre en place des structures favorables à la biodiversité le long de la ligne fortifiée (étoffer le système de haies, tas de bois, murgiers, nichoirs, etc.)
- ⇒ Élaborer un plan de gestion différenciée des surfaces d'intérêts sur la base des inventaires réalisés
- ⇒ Sensibilisation du public aux aspects nature par la pose de panneaux didactiques

Contexte :

Edifiée pendant la mobilisation de 1939-45, la ligne fortifiée de la Promenthouse s'étend sur une dizaine de kilomètres, depuis le pied du Jura, jusqu'au Léman. Cette ligne de défense anti-chars est constituée de gros blocs de béton. Étonnament semblable au célèbre chocolat Toblerone, les habitants de la région lui donnent le nom de « ligne des Toblerones ». Actuellement, un sentier accompagne cet ouvrage et permet l'accès à une succession de sites naturels d'intérêt. Les cours d'eau de la Serine puis de la Promenthouse coulent le long de cette arête fortifiée qui est bordée sur pratiquement toute sa longueur d'un cordon boisé.

Fondée en 1996, une association s'est même constituée autour de cet ouvrage historique. Cette dernière a notamment pour but de mettre en avant les valeurs écologiques sur le parcours des « Toblerones ».

Nature de l'action :

- Bibliographie, inventaire sur la base des données existantes
- Visite de terrain et recensements complémentaires
- Mise en place de structure favorable à la biodiversité
- Elaboration d'un plan de gestion différencié
- Création de panneaux didactiques

Données disponibles :

- Association de la ligne fortifiée de la Promenthouse : <http://www.toblerones.ch/>

Indicateur de suivi

- Suivi de l'évolution de la faune et de la flore sur l'ensemble du secteur
- Fréquentation du sentier didactique

Durée estimée

- Inventaire bibliographique et visite de terrain : 2017
- Elaboration d'un plan de gestion différencié : 2017-2018
- Mise en place de structure pour la biodiversité et élaboration de panneaux didactiques : 2018-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| | X | X | X | X |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | | Coût HT |
|-------|---|-------|--------|------------------|----|---------------------|
| | | | | CHF | HT | |
| 13-01 | Bibliographie, inventaire sur la base des données existantes | Jours | 1 | 1'050.- | | 1'050.- |
| 13-02 | Visite de terrain et recensements complémentaires | Jours | 2 | 1'050.- | | 2'100.- |
| 13-03 | Elaboration d'un plan de gestion différencié (y.c proposition de mesures d'aménagement) | Jours | 8 | 1'050.- | | 8'400.- |
| 13-04 | Mise en place de structures favorables à la biodiversité (tas de bois, tas de pierres) et mise en œuvre de mesures de gestion (étagement de lisières, débroussaillages, etc.) | Bloc | 1 | 10'000.- | | 10'000.- |
| | | | | TOTAL HT | | CHF 12'600.- |
| | | | | TOTAL TTC | | CHF 13'608.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

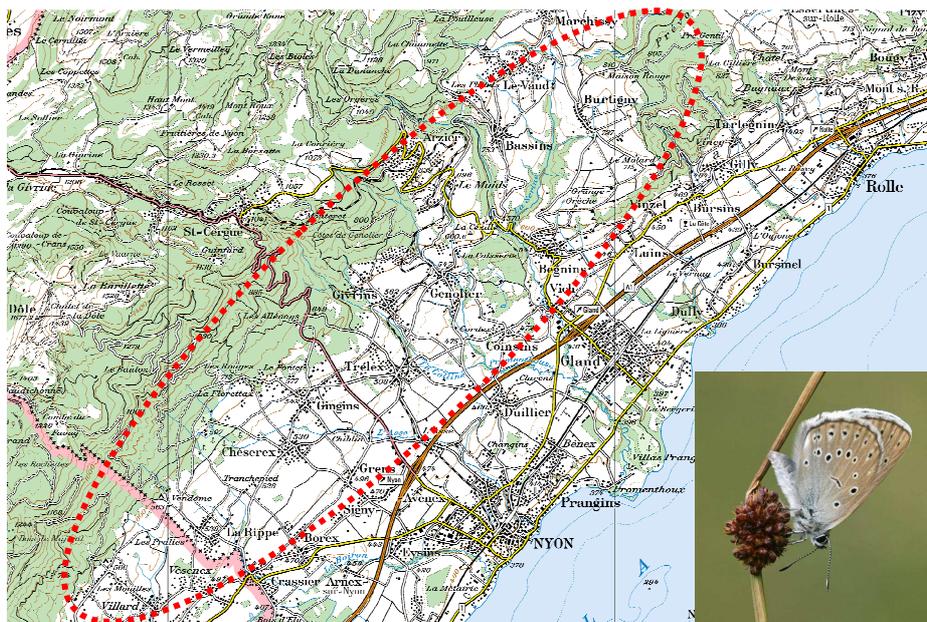
DGE-BIODIV ; Communes du secteur de Bassins, Begnins, Vich et Gland

Plan de financement envisagé

1/3 DGE-BIODIV; 1/3 Communes (Bassins, Begnins, Vich et Gland) ; 1/3 Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Volet | TRA/ANI | |
| Objectif contrat | Enjeux 3 et 6 | Connexion biologique des zones humides du piémont (de Burtigny à la Rippe) et animations |
| Action | Mesure 14 | Mesures d'aménagement et de gestion de milieux naturels humides en faveur de 3 espèces de papillon Azurés (du genre <i>Maculinea</i>). |
| Lien avec les mesures | Lac-Pied du Jura: 12, 20, 21, 22 ; Vesancy-Versoix : 15, 17, 37 | |

| Localisation de l'action | |
|--|--|
| Commune(s) concernée(s) : Burtigny, Genolier, Trélex, Gingins, Chésereux La Rippe (hors périmètre du contrat: Gimel, St-Oyens, Longirod). | Lieu : Pied du Jura : de La Rippe à Burtigny |



Situation du secteur concerné par l'action et azuré de la Sanguisorbe

Arm Alberts

| Partenaires | | | |
|--|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <li style="padding-left: 20px;">- Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Communes du piémont - Propriétaires privés - Pro Natura - Réseau OQE Frontière - Parc Jura Vaudois - Fondation du bois de Chêne - Acteurs du projet INTERREG POLCCA | <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <li style="padding-left: 20px;">- Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Emmanuel Wermeille, expert lépidoptères régional | x | |
| Description de l'action | | | |
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcer les populations de 3 espèces d'Azurés (papillons diurnes protégés au niveau national) ⇒ Améliorer la connectivité entre les milieux favorables aux 3 espèces | | | |

Contexte :

Toutes les espèces du genre *Phengaris* (anciennement *Maculinea*) figurent sur la Liste rouge mondiale des espèces menacées de l'UICN. Au niveau suisse, les quatre espèces présentent sur le territoire sont également menacées et protégées selon l'Ordonnance sur la protection de la nature (OPN).

L'analyse du réseau écologique cantonal vaudois a permis d'identifier certaines espèces comme étant d'intérêt supérieur pour le secteur Jura-Promenthouse. Il s'agit notamment de l'Azuré des Mouillères (*Phengaris alcon*), de l'Azuré des paluds (*Phengaris nausithous*) et de l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*). Ce dernier est notamment au bénéfice d'un plan d'action spécifique au niveau national.

Pour accomplir leur cycle de vie complet, ces papillons ont besoin d'une plante hôte (la Sanguisorbe officinale ou la Gentiane pneumonanthe) et de fourmis (*Myrmica rubra* et *scabrinodis*, pour les recueillir en hiver) qui sont typiques des zones humides. Ces papillons sont donc totalement liés à la présence de ce type de milieux (marais, prairies humides, tourbières, etc.).

Le piémont du Jura présente la caractéristique de compter plusieurs zones humides de valeur (cours d'eau, étangs, marais, prairies humides, etc.). Toutefois, celles-ci sont relativement éloignées les unes des autres et ne permettent actuellement pas d'assurer des échanges optimaux entre les différentes populations de *Phengaris*.

Dans le cadre de la mise en place du contrat corridor de Vesancy-Versoix (riverain à Ouest du secteur Jura-Promenthouse), des mesures ont été proposées en faveur de *P. nausithous* et *P. teleius*. Ces mesures, localisées en limite Nord-Est du périmètre, permettront de mettre en relation les zones humides du secteur Vesancy-Versoix avec celles du secteur Jura-Promenthouse. Il sera donc nécessaire de prévoir une coordination avec ces actions ainsi qu'inclure les résultats du projet transfrontalier Interreg France-Suisse en faveur des *Phengaris*, actuellement en cours de réalisation.

Nature de l'action :

- A coordonner avec le projet INTERREG « Maculinea »
- Prendre des mesures pour améliorer les habitats actuellement occupés ou potentiellement très favorables, développer des petites zones humides (prairies notamment) favorables à ces espèces, afin de connecter celles préexistantes
- Sensibiliser les agriculteurs et proposer un mode de gestion favorable à la flore et aux fourmis hôtes nécessaires à leur développement (à coordonner avec le Réseau OQE Frontière)
- Suivre les populations des *Phengaris* et des plantes hôtes (sanguisorbe officinale et gentiane pneumonanthe).

Données disponibles :

- Rapport technique final « Les Maculinea ouest lémanique », projet INTERREG IV 2007-2013, ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels, Etat de GE et VD, 2015
- Plan d'actions transfrontalier, Conservatoire d'espaces naturels, Etat de GE et VD, octobre 2015
- Swiss Butterfly Conservation. Mars 2003. Plans d'action nationaux pour les azurés
- DUPONT P. (Opie). Avril 2010. PLAN NATIONAL D'ACTIONS (PNA) en faveur des *Maculinea* - Document de travail (4ème version avant validation CNPN)
- Rapports de suivis des populations de E. Wermeille (2004-2012)

Indicateurs de suivi

- Suivi des plantes hôtes : recouvrement, évolution.
- Suivi des populations de *Phengaris* : nombre de sites occupés, taille des populations, évolution.

Durée estimée

- Mutualisation des expériences et coordination : 2017
- Visite de terrain et propositions de mesures gestion : 2017
- Négociations foncières : 2017 - 2018
- Travaux de restauration/amélioration des sites existants et création de nouveaux milieux : 2017-2020
- Animations auprès des agriculteurs afin de favoriser des modes de gestion favorables : 2019-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| | X | X | X | X |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|---|---|--------|---------------|--------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 14-01 | Mutualiser les expériences, localiser les sites pertinents | A coordonner avec le projet Interreg: Les <i>Maculinea</i> ouest lémaniques (2014-2015) | | | |
| 14-02 | Visite des sites connus, proposition de mesures de gestion et priorisation des secteurs | Jours | 10 | 1'050.00 | 10'500 |
| 14-03 | Prospection de nouveaux sites potentiels et cartographie | Jours | 4 | 1'050.00 | 4'200 |
| 14-04 | Négociations foncières : autorisations de travaux | Jours | 5 | 1'050.00 | 5'250 |
| 14-05 | Restauration/amélioration des sites existants | Forfait | 1 | 30'000 | 30'000 |
| 14-06 | Création de milieux supplémentaires (environ 2 ha) | Forfait | 1 | 30'000 | 30'000 |
| 14-07 | Suivis faune et flore | Jours | 10 | 1'050 | 10'500 |
| 14-08 | Animation auprès des agriculteurs pour un mode de gestion favorable | A coordonner avec le réseau OQE Frontière | | | |
| TOTAL HT | | | | | SFr. 90'450 |
| TOTAL TTC | | | | | SFr. 97'700 |

* : Tarif journée : 8h x 132, soit 1056.- arrêté à 1050 CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV

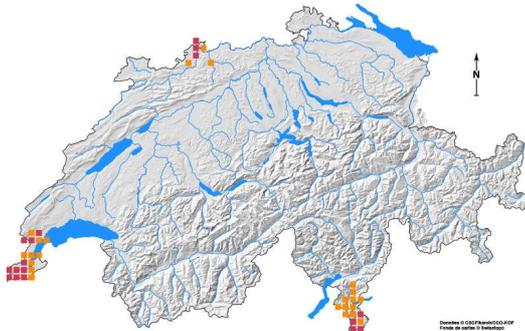
Plan de financement envisagé

50% DGE-BIODIV – 50% OFEV

| | | |
|------------------------------|----------------|--|
| Volet | TRA/ANI | |
| Objectif contrat | Enjeux 2 et 6 | Connexions biologiques entre le Jura et le Léman et animations |
| Action | Mesure 15 | Mesures d'aménagement et de gestion des milieux naturels secs en faveur de l'Azuré des coronilles (<i>Plebeius argyrognomon</i>) |
| Lien avec les mesures | 7, 11 | |

Localisation de l'action

| | |
|---|---|
| Commune(s) concernée(s) : Ensemble des communes (en particulier Vich) | Lieu : Talus de routes, friches |
|---|---|



Distribution de l'Azuré des coronilles en Suisse (source CSCF)



Azuré des coronilles (A. Rosenzweig)

Partenaires

| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
|--|---|---------|--------|
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <li style="padding-left: 20px;">- Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) - Communes - Propriétaires privés - Pro natura - Réseau OQE Frontière - Fondation du bois de Chêne - Parc Jura Vaudois | <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <li style="padding-left: 20px;">- Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Emmanuel Wermeille, expert lépidoptères régional | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Renforcer les populations de l'Azuré des coronilles (papillon diurne protégé au niveau national)
- ⇒ Protéger les populations existantes et améliorer la connectivité entre les milieux favorables en gérant les talus de routes, friches, et prairies extensives de manière adéquate

Contexte :

L'Azuré des coronilles figure sur la Liste rouge des espèces menacées de Suisse (EN, en danger). Il n'est présent plus que dans les régions genevoise, bâloise et au sud du Tessin. Le statut de cette espèce au niveau national reste incertain, ses populations sont petites et fragmentées.

Ce papillon a été identifié comme d'intérêt supérieur cantonal (ISC) selon l'analyse du réseau écologique cantonal vaudois et comme d'intérêt supérieur pour l'ouest du canton (secteur Lac-Pied du Jura) notamment en ce qui concerne le sous-réseau des milieux secs.

L'Azuré des coronilles s'observe toujours à proximité de sa plante hôte, la Coronille bigarrée (*Coronilla varia*), dans des pelouses très extensives, sur des terrasses alluviales, le long d'ourlets ou de lisières en contact avec des prairies fleuries, dans les milieux séchards abandonnés et dans les friches. La région ouest-lémanique présente plusieurs zones de valeur semblant contribuer à une amélioration récente de la situation.

Toutefois, celles-ci sont relativement petites, éloignées les unes des autres et ne permettent pas d'assurer des échanges optimaux entre les différentes populations. La mise en place du contrat corridor Lac-Pied du Jura permet de mettre en place des mesures en faveur de *P. argyrognomon*.

Nature de l'action :

- Prendre des mesures pour améliorer les habitats actuellement occupés ou potentiellement très favorables
- Sensibiliser les agriculteurs et les voyers des routes et proposer un mode de gestion favorable à leur développement
- Suivre les populations de l'Azuré des coronilles (*Plebeius argyrognomon*) et de la plante hôte, la Coronille bigarrée (*Coronilla varia*).

Données disponibles :

- Swiss Butterfly Conservation (SBC). Mars 2003-2004. Plan d'actions spécifiques n°11, l'Azuré des Coronilles (*Plebeius argyrognomon*).
- Rapport sur les talus J. Pellet

Indicateurs de suivi

- Suivi de la plante hôte : recouvrement, évolution.
- Suivi des populations de *Plebeius argyrognomon* : nombre de sites occupés, taille des populations, évolution.

Durée estimée

- Mutualisation des expériences et coordination : 2017
- Visite de terrain et propositions de mesures gestion : 2017
- Négociations foncières : 2017-2018
- Travaux de restauration/amélioration des sites existants et création de nouveaux milieux : 2017, 2018 et 2019
- Animations auprès des agriculteurs et des voyers des routes afin de favoriser des modes de gestion favorables : 2018-2020

Calendrier prévisionnel

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------|------|------|------|------|
| | | X | X | X | X |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|--|--|--------|---------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 15-01 | Visite de terrain, localisation des sites pertinents | Jours | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 15-02 | Proposition de mesures de gestion et priorisation des secteurs | Jours | 10 | 1'050.- | 10'500.- |
| 15-03 | Négociations foncières | Jours | 5 | 1'050.- | 5'250.- |
| 15-04 | Restauration/amélioration des sites existants (conventions d'exploitation) | Forfait | 1 | 12'500.- | 12'500.- |
| 15-05 | Animation auprès des agriculteurs et des voyers des routes pour un mode de gestion favorable | A coordonner avec le réseau agro-écologique Frontière et le Service des routes | | | |
| 15-06 | Suivis faune et flore, cartographie et rédaction de synthèses | Jours | 10 | 1'050.- | 10'500.- |
| TOTAL HT | | | | | CHF 44'950.- |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 48'546.- |

* : Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêé à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV

Plan de financement envisagé

50% DGE-BIODIV – 50%

| | | |
|------------------------------|------------|---|
| Volet | ETU | |
| Objectif contrat | Enjeux 4 | Corridors biologiques et réservoirs de biodiversité en zone urbaine |
| Action | Mesure 16 | Mesures en faveur du Grand capricorne |
| Lien avec les mesures | -16bis | |

Localisation de l'action

Commune(s) concernée(s) : Communes du secteur Lac-Pied du Jura



Grands capricornes (*Cerambyx cerdo*)

| Partenaires | | | |
|---|--|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Communes du secteur - Agriculteurs - Fondation du bois de Chêne - Parc Jura Vaudois | - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : - Division Biodiversité et Paysages (DGE-BIODIV) - Division Forêt, biodiversité en forêt (DGE-FORET) | x | |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Identifier et conserver les arbres susceptibles de servir d'habitat préférentiel pour le grand capricorne (gros chênes, arbres à cavité, arbres anciens/sénescents, etc.)
- ⇒ Favoriser la présence à long terme du grand capricorne par la plantation de jeunes chênes
- ⇒ Inscrire dans le règlement communal de protection des arbres, la nécessité de protéger des arbres jouant un intérêt écologique particulier pour les xylophages et notamment le grand capricorne

Contexte :

Le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) est un coléoptère assez rare aussi bien à l'échelle européenne qu'en Suisse où il présente encore actuellement un déclin des effectifs. Inscrit à l'Annexe II de la Convention de Berne, il est protégé à l'échelle européenne mais également au niveau national. L'espèce, retrouvée majoritairement en plaine, est localisée plus précisément en Suisse occidentale et au sud des Alpes, les plus grandes populations étant situées dans le bassin genevois, en Valais et au Tessin. Dans le canton de Vaud, le Grand capricorne se concentre sur la côte, dans le prolongement du noyau de population genevois.

L'espèce est avant tout liée aux différentes espèces de chênes (*Quercus* sp.), avec une préférence pour les arbres sénescents et exposés à la lumière. Le genre *Quercus* comprend 4 espèces indigènes en Suisse : le chêne pédonculé (*Quercus robur*), le chêne sessile (*Quercus petraea*), le chêne pubescent (*Quercus pubescens*), présents sur le secteur du contrat corridors, et le chêne chevelu (*Quercus cerris*), qui n'est présent qu'au Tessin.

La suppression des allées de vieux chênes le long des routes et des chênes isolés dans la zone agricole, comme dans les parcs urbains, est la principale cause de raréfaction du grand capricorne. Les traitements sanitaires des arbres colonisés lui sont également nuisibles. Ainsi, une gestion appropriée visant à maintenir un nombre suffisant de gros chênes sénescents constitue une mesure efficace pour la conservation de l'espèce.

Nature de l'action :

- Inventorier et cartographier les arbres-habitats à grand capricorne (gros chênes, arbres à cavité, arbres anciens/sénescents, etc.) sur le secteur Lac-Pied du Jura.
- Inciter les communes à proposer une protection appropriée des vieux chênes existants, à intégrer dans la réglementation communale d'abattage des arbres. Dans le cas où la sécurité l'oblige, privilégier la coupe des branches dangereuses et n'abattre qu'en dernier recours.
- Favoriser la plantation de jeunes chênes au niveau communal et assurer le remplacement des chênes isolés qui disparaissent notamment en zone agricole (à coordonner avec les réseaux agro-écologiques). Cette opération est à coordonner également avec le programme Biodiversité en forêt "Chênaies et forêts riches en chênes" de l'Inspection cantonale des forêts du canton de Vaud.

Données disponibles, (liste non exhaustive) :

- JUILLERAT, Laurent et VÖGELI, Matthias. Gestion des vieux arbres et maintien des Coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine. CSCF, 2006
 - DELARZE et A. MAibach Sarl. Fiche d'action n° 15 Grand capricorne. SFFN, 2009
 - A. MAibach Sarl. Programme "Biodiversité en forêt" Chênaies et forêts riches en chênes. SFFN, 2009

Indicateur de suivi

- Suivi des populations de Grand capricorne, nombre d'arbres / sites colonisés
- Nombre de chênes plantés

Durée estimée

- Mise en place d'une protection des vieux chênes : 2016
- Plantation de jeunes chênes : 2016-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| x | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|---|-------|--------|---------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 16-01 | Inventaire des arbres à cavité | Jours | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 16-02 | Intégrer la protection des vieux chênes dans la réglementation communale d'abattage des arbres | Jours | 2 | 1'050.- | 2'100.- |
| 16-03 | Inciter les communes à planter des jeunes chênes + coordination avec les réseaux agro-écologiques | Jours | 2 | 1'050.- | 3'150.- |
| 16-04 | Plantation de jeunes chênes (forfait) | Arbre | | | 3'150 |
| TOTAL HT | | | | | CHF 11'550.- |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 12'474.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV, Communes

Plan de financement envisagé

35% DGE-BIODIV, 35% Confédération, 15 % Communes ; 15% Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|--------------|--|
| Volet | ETU | |
| Objectif contrat | Enjeux 4 | Corridors biologiques et réservoirs de biodiversité en zone urbaine |
| Action | Mesure 16bis | Mesures en faveur du Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) |
| Lien avec les mesures | -16 | |

Localisation de l'action

Commune(s) concernée(s) : Communes du périmètre



Présence du Lucane cerf-volant, CSCF 2015)



S. Barbalat

Lucanes cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Partenaires

| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
|---|--|---------|--------|
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - État de Vaud, Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE - DIRNA) : - Division Biodiversité et Paysage (DGE - BIODIV) - Division Forêt (DGE - FORET) - Communes de Rolle et du corridor Jura-Promenthouse - Propriétaires fonciers | <ul style="list-style-type: none"> - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement (DGE - DIRNA): - Division Biodiversité et Paysages (DGE - BIODIV) - Division Forêt (DGE - FORET) - Commune de Rolle - Propriétaires fonciers | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Identifier les zones potentielles de présence de l'espèce (cordons boisés, allées, bois, forêts, lisières).
- ⇒ Identifier et conserver les diverses structures susceptibles de servir d'habitat préférentiel pour le Lucane cerf-volant (arbres anciens/sénescents, souches d'arbres, bois mort, etc.).
- ⇒ Favoriser la présence à long terme du Lucane cerf-volant par une gestion orientée des espaces sylvicoles et des espaces verts.
- ⇒ Inscrire dans le règlement communal de protection des arbres de chaque commune concernée, la nécessité de protéger les arbres, souches et les boisés (soumis ou non au régime forestier) jouant un intérêt écologique particulier pour les xylophages, saproxylophages et notamment le Lucane cerf-volant.

Contexte :

Le Lucane cerf-volant est un coléoptère rare et localisé, aussi bien à l'échelle européenne qu'en Suisse. Inscrit à l'annexe III de la convention de Berne, il est protégé à l'échelle européenne mais également à l'échelle Suisse où il a été intégré à l'annexe 3 de l'Ordonnance sur la Protection de la Nature. Il a rejoint la liste rouge de 1994 avec une évaluation de 3 (espèce menacée) et plus récemment la liste des espèces prioritaires au niveau national (2011) avec une priorité de 3 (priorité moyenne).

L'adret lémanique, le Chablais et le pied du Jura (jusqu'à la limite du canton de Neuchâtel) sont les régions les plus densément peuplées. L'espèce est principalement liée aux forêts des régions chaudes de Suisse, dans les forêts riches en chênes et frênes, ainsi que dans les forêts matures de feuillus, riches en vieilles souches et "quilles" en décomposition. Par exemple : Hêtraies à Asperule (VD-110), Hêtraies à Pulmonaire (VD-120) ou Frênaies alluviales

Le développement larvaire se déroule dans l'appareil racinaire de souches en décomposition. Le chêne, le frêne et le châtaignier sont les essences les plus fréquemment colonisées, mais de nombreuses autres essences, principalement de feuillus, sont concernées. Le déclin du Lucane en Suisse est notamment lié au remplacement progressif des feuillus par des résineux dans les forêts de basse altitude et à la suppression des vieux chênes au profit d'une sylviculture plus productive. L'entretien strict des sous-bois a également été une cause de déclin. Bien que les vieilles souches constituent un habitat de choix pendant un certain nombre d'années, l'absence de structures boisées sénescentes et de structure d'âges différents, ne permet plus d'assurer la survie des populations sur le long terme. A ce titre, les espaces urbains avec présence d'arbres âgés ou de vieilles souches, constituent des milieux de refuge et de relais d'un intérêt certain.

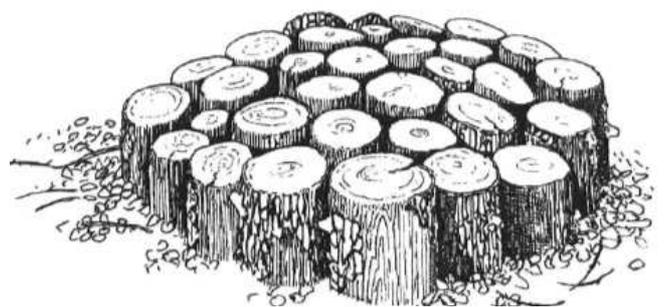
Nature de l'action :

1. Inventorier et cartographier les zones de présence potentielle ou effective de l'espèce dans les communes.
2. Inventorier et cartographier les arbres-habitats et souches à Lucane cerf-volant (arbres anciens/sénescents, souches d'arbres, bois mort, etc.) en particulier dans la commune de Rolle puis celles du corridor Jura-Promethouse. Abattre de manière **ciblée** et **périodique** certains arbres afin de renouveler les habitats (arbres morts, souches).
3. Inciter les communes à proposer une protection appropriée des vieux arbres et à intégrer dans la réglementation communale de protection des arbres, **le maintien des vieux arbres (éventuellement par la taille) et de vieilles souches coupées en hauteur (env. 60-80 cm)**. Dans le cas où la sécurité l'oblige, privilégier la coupe des branches dangereuses et n'abattre qu'en dernier recours. **Ne pas dessoucher les vieux arbres.**
4. Dans les zones les plus favorables, préférer la plantation d'arbres (indigènes et de station) au port majeur destinés à vieillir et venir prendre le relais des structures sénescentes.
 - **Forêt (lisière)** : conservation des arbres sénescents et des souches (ne pas les araser). Si des coupes sont effectuées, couper les souches à hauteur de 60-80 cm. **Replantation d'arbres** au port "majeur" (\approx arbres d'allées indigènes et de station). **Gestion extensive des ourlets et bandes herbeuses le long des lisières des cordons boisés.**
 - **Milieux urbains (parcs)** : planter et conserver des allées d'arbres au port "majeur". Si des arbres doivent être abattus, conserver les souches à hauteur, y compris chez les privés. Gestion extensive des ourlets et bandes herbeuses le long des lisières des cordons boisés (pas d'épareuse ni débroussailluse entre juin et juillet).
 - **Milieux agricoles** : conserver les vieux arbres isolés et leurs souches. En cas d'abattage, coupe à hauteur de 60-80 cm. Promouvoir la plantation de nouveaux arbres isolés ainsi qu'une gestion extensive des ourlets herbeux (à coordonner avec les réseaux agro-écologiques OQE).
5. Eviter toute intervention sur les sols (terrassage) dans les habitats connus, ne pas rouler ou tasser les sols en marge des souches
6. En parallèle, et si nécessaire (si la survie à long terme des populations n'est pas garantie), favoriser la mise en place de milieux de substitution avec des rangées de pieux de chênes, en tant qu'habitat relais (mesure 6a) ou biotope mixte (pieux de chênes + copeaux, mesure 6b).



S. Breitenmoser

Habitat favorable au lucane qu'il est possible de trouver dans les parcs ou en lisière. La souche est laissée intacte et le sol n'est pas travaillé.



Type de biotope de substitution et de relais construit avec des billons de chênes [1]. Les billons d'un diamètre d'au moins 30 cm sont enterrés à une profondeur de 30 à 50 cm et dépassent avec une hauteur de 10-50 cm. Le fossé est comblé à l'aide d'un mélange de copeaux de chênes, tilleuls, platanes ou frêne puis d'une couche de terre [2].

Données disponibles :

- [1] JUILLERAT, Laurent et VÖGELI, Matthias. Gestion des vieux arbres et maintien des Coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine. CSCF, 2006
- [2] DELARZE et A. MAibach Sarl. Fiche d'action n° 12 Lucane cerf-volant. SFFN, 2009
- [3] A. MAibach Sarl. Programme "Biodiversité en forêt" Chênaies et forêts riches en chênes. SFFN, 2009
- [4] BREITENMOSER, Stève. Etude de populations de Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (L.,1758) (Coleoptera,

Lucanidae) en zone périurbaine à Rolle (VD) de 2007 à 2012. Entomo helvetica, 6: 49-61, 2013
 -[5] READ, H. Veteran Trees: A guide to good management. English Nature, Peterborough, 176 pp., 2000

Indicateurs de suivi

- Suivi des populations de Lucanes cerf-volant (vivants ou victimes de prédation) et de la colonisation des nouveaux sites mis en place.
- Nombre de structures favorables / sites colonisés
- Présence de trous d'émergence proche des souches
- Suivi du nombre de vieux arbres (anciens ou sénescents) et de souches

Durée estimée

- Mise en place d'une protection des vieux arbres (mesures 3 et 4) : dès 2017
- Plantation de jeunes arbres (chênes) (mesure 4) : 2017-2020
- Mise en place de structures relais/biotope mixte (mesures 6a et 6b) : dès 2017

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| X | X | X | X | X |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|---|-----------|---------|---------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 16bis-01 | Inventaire des zones favorables dans les communes (mesure 1) | Jours | 3 | 1'060.- | 3'180.- |
| 16bis-02 | Suivi des populations du Lucane cerf-volant (réalisé partiellement en même temps que l'opération 16bis-01 et -03) | Jours | 3 | 1'060.- | 3'180.- |
| 16bis-03 | Inventaire des vieux arbres, arbres sénescents, souches (mesures 2) | Jours | 3 | 1'060.- | 3'180.- |
| 16bis-04 | Intégrer la protection du Lucane cerf-volant dans la réglementation et la gestion communale de protection des arbres (mesures 3 et 4) | Jours | 2 | 1'060.- | 2'120.- |
| 16bis-05 | Favoriser la plantation d'arbres destinés à vieillir et évent. la mise en place de structures relais (pieux de chênes) (mesures 4 et 6a). Coordination avec les réseaux OQE | Jours | 2 | 1'060.- | 2'120.- |
| 16 bis-06 | Plantations de jeunes arbres | Arbre | forfait | | 3'220.- |
| 16bis-07 | En fonction des besoins, installation de biotopes mixtes (pieux de chêne + copeaux) si nécessaire. (mesure 6b) | Structure | forfait | | 4'000.- |
| TOTAL HT | | | | | CHF 21'000.- |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 22'680.- |

Tarif journée : 8h x 133, soit 1'064.- arrêté à 1'060.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2015, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV, Communes

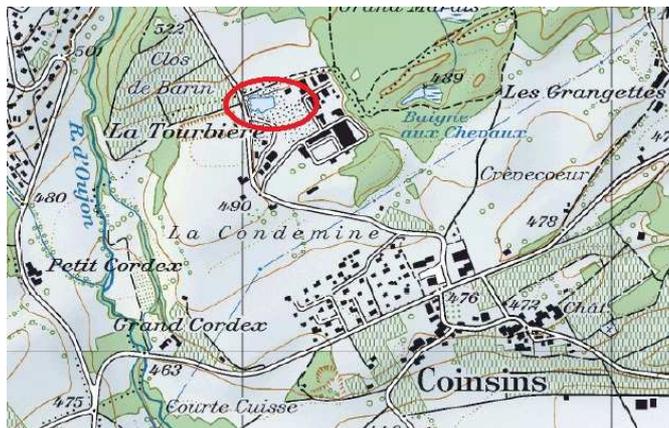
Plan de financement envisagé

35% DGE-BIODIV, 35% Confédération, 15% Communes ; 15% Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|---------------|--|
| Volet | TRA | |
| Objectif contrat | Enjeux 1 et 5 | Pôle de biodiversité de basse altitude et du delta de la Promenthouse Continuité de l'espace de valeur patrimoniale en bordure du Léman |
| Action | Mesure 17 | Maintien d'une partie de la gravière de Condémine en faveur de l'hirondelle des rivages |
| Lien avec les mesures | - | |

Localisation de l'action

| | |
|--|---|
| Commune(s) concernée(s) : Coinsins | Lieu : Ancienne gravière de Condémine |
|--|---|



Situation du secteur concerné par l'action

Photo de la falaise potentiellement très favorable à l'hirondelle des rivages (état actuel)

Partenaires

| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
|---|--|---------|--------|
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Coinsins - État de Vaud : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et Paysages (DGE-BIODIV) - Division Géologie (DGE-GEODE) - SDT - Conseil régional du district de Nyon - Pro Natura Vaud - Exploitant de la gravière : RONCHI SA - ASPO - Fondation du bois de Chêne | <ul style="list-style-type: none"> - État de Vaud : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et Paysages (DGE-BIODIV) - Division Géologie (DGE-GEODE) - SDT - Exploitants des gravières - Commune de Coinsins | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Garantir le maintien d'une partie la surface anciennement exploitée par des aménagements en faveur de l'hirondelle de rivage.

Contexte :

La gravière des Condémines a abrité jusque dans les années 2005 une importante colonie d'hirondelles de rivage. Si cette gravière n'abrite aujourd'hui plus cette espèce, le site offre des possibilités de revalorisation que le canton se doit de prendre en compte. Ce site joue un rôle clé pour des possibilités de revalorisation.

Le site est actuellement non fonctionnel pour les hirondelles et la falaise nécessite des travaux relativement importants (déblais des éboulis et taille du front).

Une analyse du site conclut à la possibilité d'un aménagement approprié pour cette espèce complémentaire à un rafraîchissement de l'ancien front d'exploitation. Elle relève qu'un remblayage partiel de la gravière selon le projet

initial (retour en SAU et SDA) est compatible avec les aménagements projetés.

Nature de l'action :

- Régler le maintien d'une partie de la surface sans remblayage
- Aménagement d'un ouvrage et rafraîchissement de la falaise selon le rapport ASPO
- Suivi des populations d'hirondelles de rivages

Données disponibles :

- Rapport ECOTEC SA, 2009 - Hirondelles de rivage à la Gravière de Condémine III (commune de Coinsins). Expertise du site – valeur biologique actuelle et potentielle – propositions de gestion
- Etude ASPO 2014

Indicateur de suivi

- Nombre de couple nicheur dans la falaise revitalisée

Durée estimée

- Prise de contacts et travaux de revitalisation : 2016-2017
- Plan d'entretien et suivis (sur 3 ans) : 2017-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| x | x | x | x | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|-------|--|---------|--------|------------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 17-01 | Prises de contact avec les acteurs | Jour | 1 | 1'050.- | 1'050.- |
| 17-02 | Travaux de revitalisation de la gravière | forfait | | | 12'100.- |
| 17-03 | Elaboration du plan d'entretien | Jour | 2 | 1'050.- | 2'100.- |
| 17-04 | Suivis des populations d'hirondelles | Jour | 3 | 1'050.- | 3'150.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF 18'400.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 19'872.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV

Plan de financement envisagé

100% DGE-BIODIV

| | | |
|------------------------------|------------|---|
| Volet | TRA | |
| Objectif contrat | Enjeu 2 | Connexion biologique entre le Jura et le Léman et Animations |
| Action | Mesure 18 | Inventaire des principales anciennes variétés fruitières (pommes, poires, prunes) hors Surface Agricole Utile (SAU) et valorisation de ce patrimoine arboré |
| Lien avec les mesures | - | |

Localisation de l'action

| | |
|--|--|
| Commune(s) concernée(s) : Ensemble des communes du secteur Lac-Pied du Jura | Lieu : Vergers de tout le secteur |
|--|--|



Partenaires

| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
|--|--|---------|--------|
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Communes du secteur - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv, VD) - Conseil régional du district de Nyon - Association ProSpecieRara - Association Retropomme - Fondation du bois de Chêne - Parc Jura Vaudois | <ul style="list-style-type: none"> - Yves Bischoberger, Bureau In Situ Vivo ; - Christophe Köller de l'association ProSpecieRara. - Bernard Messerli, conservateur, jardin potager, Château national, Prangins - Roger Corbaz de l'association fructus | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Inventaire des principaux vergers hautes-tiges de la région et évaluation de leur état de conservation
- ⇒ Identification des anciennes variétés dans la mesure du possible
- ⇒ Valorisation par replantation de jeunes arbres

Contexte :

Les arbres fruitiers à hautes tiges et les vergers constituent des biotopes d'intérêt en faveur de la faune. En effet, nombreuses sont les espèces à bénéficier de ces habitats offrant gîtes et nourriture. Les vergers à hautes tiges possèdent enfin une grande valeur paysagère et patrimoniale, liée notamment à la diversité des variétés qui les constituent.

Suite à la convention de Rio sur la protection des espèces en 1992, la Confédération suisse a signé le traité de Leipzig sur la protection des espèces. Ainsi, la Suisse s'est engagée à maintenir toutes ses ressources en animaux

et en plantes. La fondation ProSpecieRara (pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux) et l'association Retropomme (pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse Romande) s'engagent vis à vis des générations futures à la conservation de plus de 500 variétés anciennes d'arbres fruitiers.

Nature de l'action :

- Inventaire des principaux vergers par analyse des orthophotos et consultation des bases de données (cf. données disponibles)
- Inventaire sur le terrain des arbres de variétés anciennes dans le périmètre (critères de qualité, sénescence, etc.)
- Identification des variétés et appréciation de leur état de conservation
- Sensibilisation

Données disponibles :

- Base de données nationale Suisse - Conservation des ressources phyto-génétiques : www.bns.ch
- Réseaux agro-écologique de la région
- Association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse Romande : Retropomme

Indicateur de suivi

- Nombre d'arbres et de variétés identifiés
- Elaboration du projet verger « collection »

Durée estimée

- Travail de bibliographie: 2016
- Inventaire de terrain 2017
- Sensibilisation : 2018-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| x | x | x | X | X |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|--|-------|--------|---------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 18-01 | Inventaire des principaux vergers : orthophotos, base de données, etc. | Jour | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 18-02 | Inventaire de terrain | Jour | 6 | 1'050.- | 6'300.- |
| 18-03 | Identification des variétés | Jour | 4 | 1'050.- | 4'200.- |
| 18-04 | Elaboration d'un projet de valorisation de ce patrimoine | Jour | 6 | 1'050.- | 6'300.- |
| TOTAL HT | | | | | CHF 21'000.- |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 22'680.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

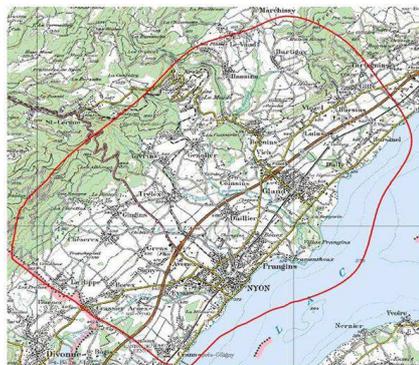
Conseil régional du district de Nyon ; Communes du secteur

Plan de financement envisagé

1/3 DGE – BIODIV ; 1/3 Communes ; 1/3 Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|--------------|---|
| Volet | TRA | |
| Objectif contrat | Enjeu 1 et 6 | Pôles de biodiversité de basse altitude et du delta de la Promenthouse Animations |
| Action | Mesure 19 | Lutte contre les néophytes |
| Lien avec les mesures | 4, 5, 8 et 9 | |

| Localisation de l'action | |
|--|--|
| Commune(s) concernée(s) : Ensemble des communes du secteur Lac-Pied du Jura | Lieu : Ensemble des foyers de néophytes compris dans le périmètre |



Situation du secteur concerné par l'action



Solidage géant (photo Julie Eydaleine)



Renouée du Japon (photo Julie Eydaleine)

| Partenaires | | | |
|---|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv, VD) - Communes du secteur - CFF - État de Vaud, Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) | - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv) | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Recensement des foyers de néophytes
- ⇒ Proposition d'un plan d'action pluriannuel de lutte contre les néophytes
- ⇒ Sensibilisation des employés communaux et des équipes forestières

Contexte :

Les espèces invasives ou envahissantes sont considérées comme le second facteur d'érosion de la biodiversité, juste après la destruction des habitats.

Une espèce envahissante est une espèce exotique naturalisée qui s'établit dans des écosystèmes naturels ou semi-naturels et dont le comportement colonisateur modifie le fonctionnement et la structure de l'écosystème et menace la biodiversité indigène. En effet, les espèces envahissantes bénéficient le plus souvent de modes de dispersion, de colonisation et de résistance au stress particulièrement efficaces. Cela implique qu'une action intensive menée sur du long terme est souvent nécessaire pour assurer l'éradication complète des foyers.

Au sein du secteur Promenthouse, la présence de plusieurs espèces invasives a été observée (solidage, renouée et Buddleia, entre autres). Cependant, la répartition de ces espèces est mal connue.

Le diagnostic permettra de fixer des objectifs de gestion des néophytes dans la région considérée de manière coordonnées avec les objectifs du secteur adjacent (Vesancy-Versoix).

Nature de l'action :

- Réaliser un cahier des charges en lien avec le secteur Vesancy-Versoix afin de garantir une cohérence entre

les objectifs de l'étude dans le deux secteurs

Diagnostic initial :

- Cartographier les milieux colonisés par les espèces envahissantes et estimer l'effectif des populations
- Hiérarchiser les zones d'intervention selon les critères de perte de biodiversité, intensité de la colonisation, etc.
- Proposer un plan d'action pluriannuel

Suivi du plan de gestion :

- Intervenir ponctuellement et régulièrement sur les secteurs identifiés
- Travailler avec les agents municipaux pour les sensibiliser
- Travailler avec les équipes forestières
- Coordonner avec les fiches Nature en milieu construit, Golf, Sensibilisation

Évaluation de plan d'action :

- Évaluer l'efficacité du plan d'action après 5 ans de fonctionnement

Données disponibles :

- Base de données nationale Info Flora, Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse.
- Fiches de lutte contre les plantes invasives élaborées par le canton de Vaud : <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/biodiversite-pour-tous/boite-a-outil-pour-les-communes/>

Indicateur de suivi

- Surfaces envahies au début et à la fin du contrat

Durée estimée

- Étude de diagnostic initial : 2017
- Mesures de lutte contre les invasives : 2017 à 2019
- Diagnostic final : 2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| | x | x | X | x |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|--|-------|--------|---------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 19-01 | Contacts avec les responsables et gestionnaires communaux et cantonaux | Jours | 5 | 1'050.- | 5'250.- |
| 19-02 | Inventaire des foyers : terrain | Jours | 20 | 1'050.- | 21'000.- |
| 19-03 | Cartographie et hiérarchisation des priorités d'intervention | Jours | 3 | 1'050.- | 3'150.- |
| 19-04 | Elaboration du plan d'action d'éradication | Jours | 5 | 1'050.- | 2'250.- |
| 19-05 | Animation à destination des employés communaux et des équipes forestières (préparation et mise en œuvre) | Jours | 6 | 1'050.- | 6'300.- |
| 19-06 | Réalisation des mesures proposées dans le plan d'action | Jours | * | | |
| TOTAL HT | | | | | CHF 37'950.- |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 40'986.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

* En fonction du nombre de foyers et des surfaces envahies

Maître d'ouvrage

Communes du secteur et DGE-BIODIV

Plan de financement envisagé

1/3 DGE-BIODIV, 1/3 Communes ; 1/3 Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|----------------|---|
| Volet | TRA | |
| Objectif contrat | Enjeux 2 | Corridors biologiques et réservoirs de biodiversité en zone urbaine |
| Action | Mesure 20 | Milieux naturels du PPA « La Combaz » |
| Lien avec les mesures | 12, 14, 21, 22 | |

| Localisation de l'action | |
|--|---|
| Commune(s) concernée(s) : Gland | Lieu : Lieu-dit la Ballastière, entre la ville de Gland et la Promenthouse |



Situation du secteur concerné par l'action



Photo aérienne du site OBAT de la Ballastière

| Partenaires | | | |
|---|---|----------------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Commune de Gland - OFEV | - Commune de Gland - Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Jérôme Pellet, Service conseil de l'inventaire national des batraciens pour la Suisse romande, Karch | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

⇒ Relocalisation du site OBAT du lieu-dit la Ballastière

Contexte :

Le Plan partiel d'affectation (PPA) « La Combaz » est un projet du secteur en zone mixte de forte densité et en zone d'activités. Actuellement, selon le plan général d'affectation encore en vigueur, le périmètre est situé en zone à bâtir et verte.

Ce secteur possède la particularité de toucher le site de reproduction de batraciens d'importance nationale IBN VD 232 « La Ballastière ». La zone A du site IBN se trouve en dehors du périmètre du PPA. En revanche, la zone B est partiellement située sur des parcelles constructibles.

Le plan directeur cantonal identifie la ville de Gland comme centre régional et local qui souhaite développer ce secteur.

Une concertation a été entreprise avec les différents partenaires qui ont aboutis à un accord de principe sur des réductions de périmètre de la zone B, la délimitation d'une zone naturelle protégée et d'une aire de transition écologique.

Nature de l'action :

- Recherche et identification de zones favorables à la reproduction des amphibiens à proximité de la Ballastière

- Elaboration d'un projet d'aménagement de nouveaux milieux favorables aux amphibiens

Données disponibles :

- PPA « La Combaz » et sa documentation technique.

Indicateur de suivi

- Développement des populations d'amphibiens au sein des milieux créés

Durée estimée

- Étude de faisabilité et recherche de zones propices pour la relocalisation du site OBat : 2016
- Coordination/prise de contact/négociation avec les propriétaires des parcelles : 2016 - 2017
- Elaboration d'un projet d'aménagement : 2018

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| X | X | X | | |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|-------|---|-------|--------|------------------|--------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 20-01 | Étude de faisabilité et recherche de zones propices à la relocalisation | Jours | 3 | 1'050.- | 3'150.- |
| 20-02 | Coordination/prise de contact/négociation avec les propriétaires des parcelles et informations sur l'affectation | Jours | 3 | 1'050.- | 3'150.- |
| 20-03 | Elaboration d'un projet d'aménagement de zones humides : plans, cartographie, description des aménagements projetés et de leur mode d'entretien, proposition d'une méthode de translocation et de suivi, coûts etc. | Jours | 10 | 1'050.- | 10'500.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF16'800.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF18'140.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

Commune de Gland

Plan de financement envisagé

75% Commune de Gland ; 25% Conseil régional du district de Nyon

| | | |
|------------------------------|------------|--|
| Volet | TRA | |
| Objectif contrat | Enjeu 2 | Connexion biologique entre le Jura et le Léman |
| Action | Mesure 21 | Revitalisation de l'étang du Bois des Sauges |
| Lien avec les mesures | 12, 20, 22 | |

| Localisation de l'action | |
|---|-------------------------------|
| Commune(s) concernée(s) : Duillier | Lieu : Bois des Sauges |



Situation du secteur concerné par l'action

Photo aérienne du Bois des Sauges

| Partenaires | | | |
|--|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Duillier - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv, VD) - Division Forêts, Biodiversité en forêt (DGE-Forêt, VD) | <ul style="list-style-type: none"> - État de Vaud, Direction Générale de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Division Biodiversité et Paysages (DGE-Biodiv, VD) - Division Forêts, Biodiversité en forêt (DGE-Forêt, VD) | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Revitaliser le bas fond humide (étang et zones inondables) du Bois des Sauges
- ⇒ Lutter contre l'embroussaillage et l'atterrissement de l'étang

Contexte :

Les zones humides représentent l'un des milieux naturels les plus riches mais aussi l'un des plus fragiles et des plus menacés par les activités humaines. Leur nombre a drastiquement diminué au cours du siècle dernier. Paradoxalement, ces habitats remplissent de nombreuses fonctions bénéfiques pour l'environnement (biodiversité, rétention de crues, préservation ou production d'eau potable, etc.). Les zones humides constituent donc une richesse très importante pour un territoire.

Le Bois des Sauges s'étend sur environ 5 hectares, situé à mi-chemin entre le lac Léman et les premiers contreforts du Jura. Il abrite un étang ainsi qu'une zone inondable et constitue donc une zone humide « relais » particulièrement intéressante dans le cadre du développement d'une trame bleue. Afin de renforcer le continuum aquatique dans le secteur Jura-Lac, il serait intéressant de revitaliser le bas fond humide du bois, d'une part en favorisant le maintien de l'étang et d'autre part en protégeant les surfaces inondables au sein du bois.

Nature de l'action :

- Revitalisation du bas fond humide du bois
- Gestion de l'embroussaillage

Données disponibles :

- Guide pratique : Réaliser des plans d'eau temporaire pour les amphibiens menacés. - Contribution à la protection de la nature en Suisse n° 36/2013, pro natura.

- Création de mares temporaires. – Guides pour la gestion et l'entretien de la nature à Genève, 1. Milieux naturels – Mesures ponctuelles.

Indicateur de suivi

- Nombre d'espèces d'amphibiens présentes avant et après la revitalisation
- Nombre de mètres carrés de zone inondable / plan d'eau

Durée estimée

- Évaluation de l'état initial de la zone humide : 2017
- Élaboration d'un projet de revitalisation du site : 2017
- Travaux de revitalisation : 2018
- Evaluation de l'état après les travaux (population d'amphibiens) : 2019

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| | x | x | | |

Coût de l'opération

| N | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire | Coût HT |
|------------------|---|---------|--------|---------------|---------------------|
| | | | | CHF HT | |
| 21-01 | Évaluation de l'état initial de la zone humide (terrain) | Jours | 1 | 1'050.- | 1'050.- |
| 21-02 | Élaboration d'un projet de revitalisation du site | Jours | 3 | 1'050.- | 3'150.- |
| 21-03 | Travaux de revitalisation (curage/terrassement/ouvertures forestières) | Forfait | 1 | 10'000.- | 10'000.- |
| 21-04 | Évaluation de l'état final de la zone humide (terrain) | Jours | 1 | 1'050.- | 1'050.- |
| TOTAL HT | | | | | CHF15'250.- |
| TOTAL TTC | | | | | CHF 16'470.- |

* : Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

Biodiversité en forêt (DGE-FORET) (ou DGE-BIODIV)

Plan de financement envisagé

70% Biodiversité en forêt (DGE-BIODIV); 15% Commune de Duillier ; 15% Conseil régional

| | | |
|------------------------------|----------------------|--|
| Volet | ETU, REG, TRA | |
| Objectif contrat | Enjeu 1 | Pôles de biodiversité de basse altitude et du delta de la Promenthouse |
| Action | Mesure 22 | Revitalisation du site IBN de Vettanes (VD221) |
| Lien avec les mesures | 12, 14, 20, 21 | |

| Localisation de l'action | |
|--|--|
| Commune(s) concernée(s) : Coinsins | Lieu : Parcelles 110, 121, 122, 123, 132, 133 et 134 |



Situation générale de l'action



Le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) a été observé sur le site lors du suivi effectué en 2012 (photo : ECOTEC)

| Partenaires | | | |
|--|--|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| <ul style="list-style-type: none"> - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : <li style="padding-left: 20px;">- Division Ressources en Eau et Economie hydraulique (DGE-EAU) <li style="padding-left: 20px;">- Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) - Propriétaires - Exploitants - Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Division biodiversité et paysage DGE-BIODIV - Bureau AMAibach Sàrl, mandataire DGE-BIODIV - Jérôme Pellet, Service conseil de l'inventaire national des batraciens pour la Suisse romande, Karch | x | |
| Description de l'action | | | |
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Recréer des conditions favorables au maintien et au développement des populations d'amphibiens ⇒ Établir des conventions de gestion avec les propriétaires afin de pérenniser la fonctionnalité des milieux créés <p>Contexte :</p> <p>Le site de Vettanes, situé au sud du massif forestier du Bois de Chênes, est inscrit à l'annexe 4 de l'Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat). Ce site est constitué de prairies et pâturages situés en zone agricole et d'un massif boisé.</p> <p>La présence d'une prairie humide, de petites dépressions et d'un fossé, ont permis l'installation et le développement de plusieurs espèces d'amphibiens sur le site.</p> | | | |

En 2013, un suivi a permis de mettre en évidence que les conditions écologiques s'étaient nettement dégradées envers les amphibiens (importante pression de pâture notamment) et qu'elles ne permettaient actuellement plus d'assurer leur maintien. Seule la présence du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*, en danger d'extinction) avait pu être détectée.

Suite à ce constat, un avant-projet de revitalisation du site a été élaboré. Un plan de gestion a été établi par DGE-BIODIV et cette fiche vise à réaliser les mesures proposées dans le cadre du plan de gestion.

Nature de l'action :

- Mettre en place une convention d'exploitation avec l'agriculteur
- Travaux de revitalisation du site : gestion des niveaux d'eau pour inonder la prairie humide
- Suivi des aménagements sur 3 ans

Données disponibles :

- Rapports de suivis IBN VD 221 Vettanes, bureau AMAibach Sàrl, pour le compte de DGE-BIODIV, 2014.

- Notices pratiques pour la conservation des amphibiens éditées par le KARCH : <http://www.karch.ch>

Indicateur de suivi

- Diversité spécifique et estimation des populations d'amphibiens : évolution durant les 3 ans de suivi

Durée estimée

- Négociations foncières : 2016
- Travaux de revitalisation du site : 2017-2018
- Suivi des aménagements : 2017-2020

Calendrier prévisionnel

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| X | X | X | X | X |

Coût de l'opération

| | Libellé | Unité | Nombre | Coût unitaire CHF HT | Coût HT |
|-------|--|---------|--------|----------------------|---------------------|
| 22-01 | Négociations foncières et travaux de revitalisation (gouilles temporaires, ouvrage batardeaux) | Forfait | 1 | 60'000.- | 60'000.- |
| 22-02 | Suivi de l'évolution des aménagements et inventaire batrachologique sur 3 ans | Jours | 6 | 1'050.- | 6'300.- |
| | | | | TOTAL HT | CHF 66'300.- |
| | | | | TOTAL TTC | CHF 71'600.- |

Tarif journée : 8h x 132, soit 1'056.- arrêté à 1'050.- CHF (calculé sur la base des tarifs KBOB 2014, HT)

Maître d'ouvrage

DGE-BIODIV

Plan de financement envisagé

40% DGE-BIODIV – 60% OFEV

| | | |
|-----------------------|---------------|---|
| Volet | E/T/A | |
| Objectif contrat | Enjeux 2 et 6 | Connexion biologique entre le Jura et le Léman et animation |
| Action | Mesure 23 | Revitalisation de la Gillière |
| Lien avec les mesures | 24, 25, 26 | |

| Localisation de l'action | |
|---|---|
| Commune(s) concernée(s) : Gilly et Rolle | Lieu : Tronçon compris entre la route de l'Etraz et l'embouchure dans le lac Léman |



Situation générale de l'action



Exemple de seuils infranchissables pour la faune piscicole présent sur le linéaire de projet (images issues du rapport de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière, 2010)

| Partenaires | | | |
|---|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Division Ressources en Eau et Economie hydraulique (DGE-EAU) - Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) | - Direction des Ressources et du Patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Division Ressources en Eau et Economie hydraulique (DGE-EAU) - Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) | x | x |

| Description de l'action |
|---|
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Améliorer les conditions de déplacement de la faune aquatique et riveraine (faune piscicole en particulier) ⇒ Améliorer la valeur paysagère du cours d'eau (au droit des ouvrages à aménager) <p>Contexte :</p> <p>La Gillière prend sa source au sein du massif forestier situé au nord de la commune de Gilly. Son linéaire d'environ 4.5 kilomètres est relativement rectiligne et il ne reçoit l'apport que de deux affluents.</p> <p>Selon l'inventaire écomorphologique du canton de Vaud, le tronçon concerné par le projet est classé sur environ 90% comme « peu atteint » (aval du tronçon) et 10% comme naturel à semi-naturel (amont du tronçon). Son lit et ses berges sont moyennement atteints et 10 à 30% sont constitués en matériaux imperméables.</p> <p>De plus, le rapport de la société vaudoise des pêcheurs en rivière (2010) mentionnait la présence de 21 seuils infranchissables entre la route de l'Etraz et l'embouchure dans le lac Léman.</p> <p>Ces seuils entravent actuellement les déplacements de la faune piscicole alors que le cours d'eau possède un potentiel intéressant pour la truite de rivière (<i>Salmo trutta fario</i>).</p> |

Enfin, selon le diagnostic du réseau hydrologique de l'ouest vaudois (bureau d'étude BEB SA, 2013), le cours d'eau possède un potentiel de renaturation « restreint » depuis sa source jusqu'à la voie de chemin de fer Genève-Lausanne et un potentiel « moyen » depuis cette dernière jusqu'au lac Léman

Nature de l'action :

- Étude de faisabilité (possibilités, intérêts, etc.) et priorisation des secteurs à revitaliser
- Étude d'avant-projet de revitalisation du cours d'eau et d'aménagement des seuils
- Négociations foncières (conventions, acquisitions, etc.) et élaboration du projet définitif
- Revitalisation du cours d'eau, assurer la franchissabilité des seuils et accroître la valeur paysagère

Données disponibles :

- DGE-EAU. Décembre 2014. Planification stratégique cantonale de la revitalisation des cours d'eau.
- BEB SA. Avril 2013. Diagnostic hydrologique de l'ouest vaudois. Potentiel de renaturation des cours d'eau
- Société vaudoise des pêcheurs en rivière. Annexe renaturation et revitalisation Rapport 2010
- Géoportail des lacs et cours d'eau du canton de Vaud : <http://www.gesreau.vd.ch/>

Indicateur de suivi

- Maintien d'une population pérenne de truite de rivière (amélioration de la diversité des classes d'âge et de leurs densités).
- Diversité spécifique de la faune benthique (macroinvertébrés benthiques)
- Amélioration de la valeur écomorphologique et paysagère des tronçons revitalisés

Organisme à contacter pour la réalisation d'un projet de renaturation

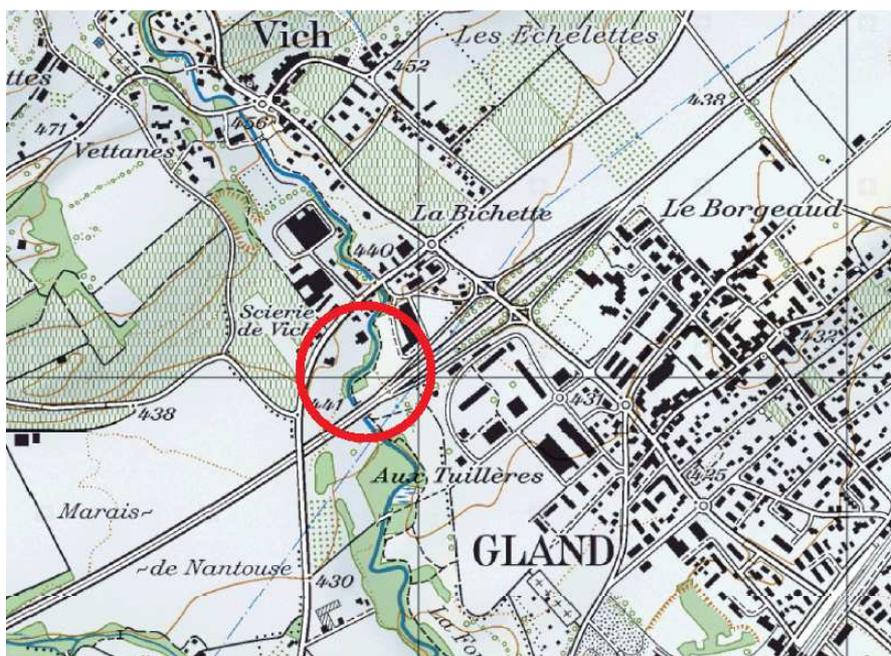
Ce cours d'eau (partie aval) fait l'objet d'une priorité 2 dans la planification cantonale de la renaturation. En cas d'entrée en matière de la commune et des propriétaires fonciers, la DGE-EAU favorisera la réalisation de ce projet, hors contrat corridors. La DGE-EAU dispose en effet d'une ligne budgétaire spécifique à la renaturation des cours d'eau et pourrait soutenir financièrement jusqu'à 95% du projet.

Finance

forfait de 2'000 CHF du Conseil régional du district de Nyon (études et les travaux)

| | | |
|------------------------------|---------------|---|
| Volet | E/T/A | |
| Objectif contrat | Enjeux 2 et 4 | Connexion biologique des milieux naturels entre le Jura et les rives du Léman (Corridors biologiques et réservoirs de biodiversité en zone urbaine) |
| Action | Mesure 24 | Revitalisation de La Serine |
| Lien avec les mesures | 23, 25, 26 | |

| Localisation de l'action | |
|---------------------------------------|--|
| Commune(s) concernée(s) : Vich | Lieu : Tronçon de la Serine situé entre le pont de l'autoroute A1 et le pont de la route de l'Etraz |



Situation du secteur de la Sérine concerné

| Partenaires | | | |
|--|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Divisions Ressources en Eau et Économie hydraulique (DGE-EAU) et Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Commune de Vich - Propriétaires riverains privés | - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Divisions Ressources en Eau et Économie hydraulique (DGE-EAU) et Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) | x | x |
| Description de l'action | | | |
| Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Revitaliser La Serine entre le pont de l'autoroute A1 et le pont de la route de l'Etraz ⇒ Supprimer un seuil infranchissable pour la faune piscicole en période d'étiage ⇒ Ralentissement de la vitesse de coulement des eaux au niveau de l'autoroute A1 ⇒ Améliorer la qualité écologique de la rivière et renforcer le territoire d'intérêt biologique prioritaire de ce secteur (selon le réseau écologique cantonal - REC) ⇒ Renforcer le rôle de corridor biologique du cours d'eau en améliorant les conditions de vie et de déplacement de la faune piscicole | | | |

Contexte :

La Serine prend sa source sur les flancs du Jura. Elle parcourt ensuite plusieurs kilomètres avant de rejoindre le cours de La Promenthouse sur la commune de Vich à l'amont de l'ouvrage hydroélectrique du Pont Farbel.

Selon l'inventaire écomorphologique du canton de Vaud, la Serine possède un cours naturel à semi-naturel sur la majeure partie de son linéaire. Toutefois, le tronçon situé en aval du village de Vich est plus dégradé.

Se trouvant aux coordonnées 508.913/142.083, en amont du pont de l'autoroute, un seuil de plus de 50cm entrave les déplacements de la faune piscicole en période d'étiage. Plus en aval, le passage sous le pont de l'autoroute est actuellement constitué par un lit en béton lissé entraînant des vitesses d'écoulement importantes. La truite lacustre (*Salmo trutta lacustris*), espèce visée par le contrat corridors Lac-Pied du Jura, est entravée dans ses déplacements au niveau de ces deux ouvrages qu'il s'agirait donc de rendre franchissables.

Selon le diagnostic du réseau hydrologique de l'ouest vaudois, le tronçon est caractérisé comme présentant un potentiel de renaturation important.

Enfin, d'un point de vue écologique, le tronçon est situé au sein du territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP) de La Promenthouse, catégorisé comme « à renforcer » selon le REC. Il est également englobé dans un continuum forestier et une liaison biologique qui permettent de connecter le secteur de La Promenthouse avec celui de la réserve du Bois de Chêne (également classé en TIBP). Ces secteurs sont caractérisés par la présence d'une grande diversité d'espèces et de milieux. Ils constituent deux des principales entités naturelles du périmètre du contrat corridor.

Nature de l'action :

- Avant-projet ;
- Projet définitif ;
- Travaux de revitalisation :
 - Suppression de deux seuils de 50 cm présents afin de garantir le déplacement de la faune piscicole en période d'étiage ;
 - Ralentissement des vitesses d'écoulement au niveau du passage sous le pont de l'autoroute avec la mise en place de déflecteurs.

Données disponibles :

- DGE-EAU. Décembre 2014. Planification stratégique cantonale de la revitalisation des cours d'eau.
- BEB SA. Avril 2013. Diagnostic hydrologique de l'ouest vaudois. Potentiel de renaturation des cours d'eau
- Géoportail des lacs et cours d'eau du canton de Vaud : <http://www.gesreau.vd.ch/>

Indicateurs de suivi

- Suppression du seuil et mise en place des déflecteurs
- Maintien d'une population pérenne de truite de rivière (amélioration de la diversité des classes d'âge et de leurs densités).
- Rétablissement de la connectivité biologique, notamment pour la faune aquatique

Organisme à contacter pour la réalisation d'un projet de renaturation

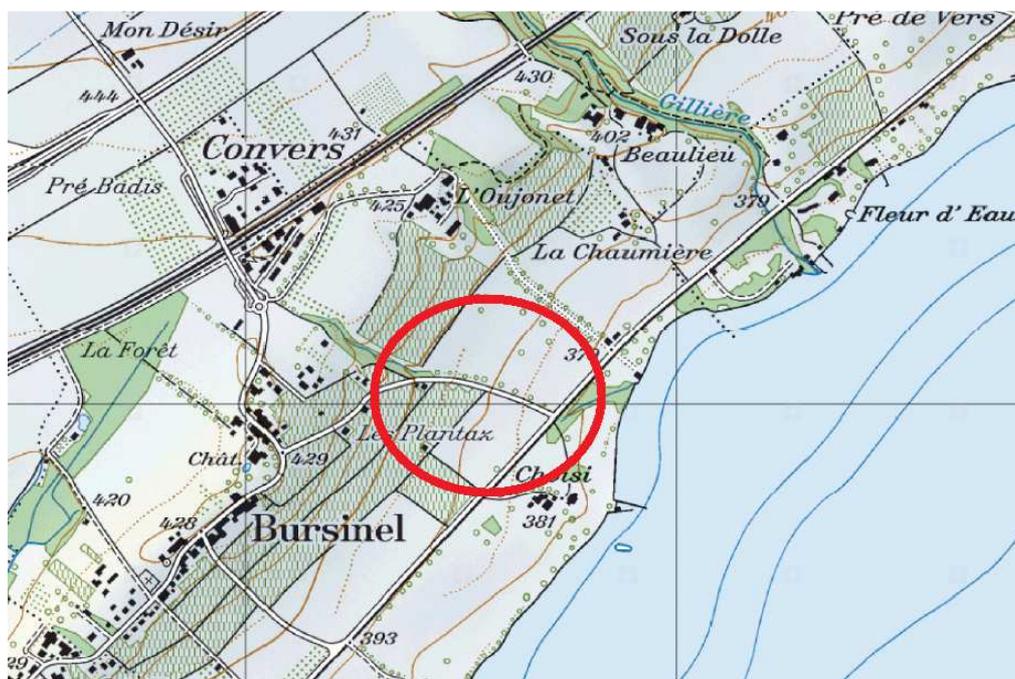
Ce cours d'eau (partie aval) fait l'objet d'une priorité 2 dans la planification cantonale de la renaturation. En cas d'entrée en matière de la commune et des propriétaires fonciers, la DGE-EAU favorisera la réalisation de ce projet, hors contrat corridors. La DGE-EAU dispose en effet d'une ligne budgétaire spécifique à la renaturation des cours d'eau et pourrait soutenir financièrement jusqu'à 95% du projet.

Finance

Forfait de 2'000 CHF du Conseil régional du district de Nyon (études et les travaux)

| | | |
|-----------------------|------------|---|
| Volet | E/T/A | |
| Objectif contrat | Enjeu 5 | Continuité de l'espace de valeur patrimoniale en bordure du Léman |
| Action | Mesure 25 | Revitalisation du ruisseau de l'Oujonnet |
| Lien avec les mesures | 23, 24, 26 | |

| Localisation de l'action | |
|------------------------------------|--|
| Commune(s) concernée(s) : Bursinel | Lieu : Secteur couvert du ruisseau de l'Oujonnet |



Situation du ruisseau de l'Oujonnet (échelle 1 : 10'000)

| Partenaires | | | |
|--|---|---------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Divisions Ressources en Eau et Économie hydraulique (DGE-EAU) et Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Commune de Bursinel - Propriétaires riverains privés | - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Divisions Ressources en Eau et Économie hydraulique (DGE-EAU) et Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) | x | x |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Remettre le ruisseau à ciel ouvert
- ⇒ Améliorer la qualité écologique de la rivière et renforcer le territoire d'intérêt biologique supérieur de ce secteur (selon le réseau écologique cantonal - REC)

Contexte :

Le ruisseau de l'Oujonnet coule entre les voies CFF et le lac Léman à l'est du village de Bursinel.

Selon l'inventaire écomorphologique du canton de Vaud, l'Oujonnet possède un cours naturel à semi-naturel sur sa partie aval. La situation sur la partie amont n'a pas été évaluée, mais il apparaît qu'un tronçon d'environ 350 mètres

le long de la route cantonale a été couvert au milieu des années 1950.

Selon le réseau écologique du canton (REC-VD), le tronçon est situé au sein d'un territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS). Selon le diagnostic du réseau hydrologique de l'ouest vaudois, le tronçon est caractérisé comme présentant un potentiel de renaturation important avec une priorité 2 sur le plan cantonal de renaturation des cours d'eau (bien que non piscicole).

Nature de l'action :

- Etude de faisabilité ;
- Avant-projet ;
- Projet définitif ;
- Travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau sur le tronçon couvert et amélioration de la valeur paysagère du tronçon.

Données disponibles :

- DGE-EAU. Décembre 2014. Planification stratégique cantonale de la revitalisation des cours d'eau.
- Réseau écologique vaudois (REC-VD) : <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/nature-et-paysage/reseau-ecologique-rec/>
- Géoportail des lacs et cours d'eau du canton de Vaud : <http://www.gesreau.vd.ch/>

Indicateurs de suivi

- Amélioration de la valeur écomorphologique et paysagère du tronçon revitalisé (remise à ciel ouvert du tronçon)
- Rétablissement de la connectivité entre ce secteur revitalisé et les milieux naturels proches

Organisme à contacter pour la réalisation d'un projet de renaturation

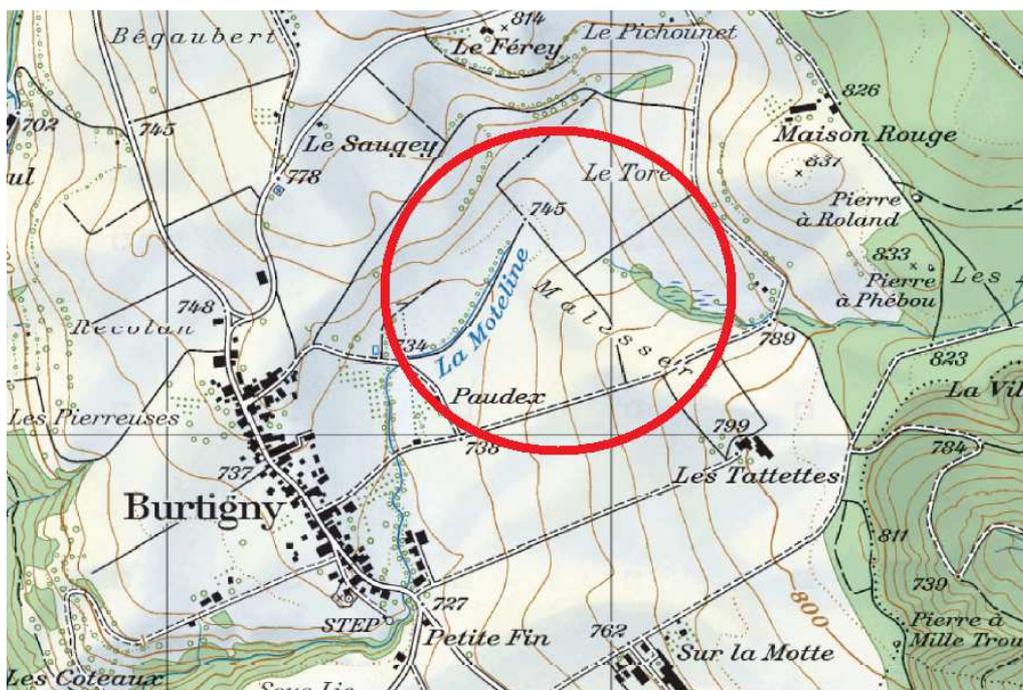
Ce cours d'eau (partie aval) fait l'objet d'une priorité 2 dans la planification cantonale de la renaturation. En cas d'entrée en matière de la commune et des propriétaires fonciers, la DGE-EAU favorisera la réalisation de ce projet, hors contrat corridors. La DGE-EAU dispose en effet d'une ligne budgétaire spécifique à la renaturation des cours d'eau et pourrait soutenir financièrement jusqu'à 95% du projet.

Finance

Forfait de 2'000 CHF du Conseil régional du district de Nyon (études et les travaux).

| | | |
|------------------------------|--------------|--|
| Volet | E/T/A | |
| Objectif contrat | Enjeu 3 | Connexions biologiques des zones humides du piémont (de Burtigny à la Rippe) |
| Action | Mesure 26 | Revitalisation de la Moteline |
| Lien avec les mesures | 23, 24, 25 | |

| Localisation de l'action | |
|---|--|
| Commune(s) concernée(s) : Burtigny | Lieu : Secteur couvert de la Moteline |



Situation de la Moteline en amont de Burtigny (échelle 1 :10'000)

| Partenaires | | | |
|---|---|----------------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Divisions Ressources en Eau et Économie hydraulique (DGE-EAU) et Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Commune de Burtigny - Propriétaires riverains privés | - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Divisions Ressources en Eau et Économie hydraulique (DGE-EAU) et Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) | x | x |
| Description de l'action | | | |
| Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Remettre un secteur intermédiaire du cours d'eau à ciel ouvert ⇒ Revitaliser le couloir biologique entre les Bois de Bioley à l'ouest (secteur de la Sérine) et la forêt des grandes Tattes à l'est ⇒ Améliorer la qualité écologique de la rivière et renforcer le territoire d'intérêt biologique supérieur de ce secteur (selon le réseau écologique cantonal – REC-VD) | | | |
| Contexte : La Moteline prend sa source sur le flan est de la commune de Burtigny avant de traverser le village puis de se jeter dans la Sérine en contrebas. | | | |

Selon l'inventaire écomorphologique du canton de Vaud, la Moteline possède un cours naturel à semi-naturel sur la majeure partie de son linéaire. Toutefois, un tronçon d'environ 200 mètres, situé en amont du village de Burtigny a été couvert à la fin des années 1970.

En pleine zone agricole, ce tronçon est situé au sein d'un territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS). Cette zone fait la connexion entre le secteur de la Sérine classé en territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP) à conserver et les forêts à l'est du village de Burtigny.

Selon le diagnostic du réseau hydrologique de l'ouest vaudois, le tronçon est caractérisé comme présentant un potentiel de renaturation important avec une priorité 2 sur le plan cantonal de renaturation des cours d'eau.

Nature de l'action :

- Etude de faisabilité et avant-projet ;
- Projet définitif ;
- Travaux de remise à ciel ouvert du cours d'eau sur les 200 mètres couverts, en zone agricole, et amélioration de la valeur paysagère du tronçon.

Données disponibles :

- DGE-EAU. Décembre 2014. Planification stratégique cantonale de la revitalisation des cours d'eau.
- Réseau écologique vaudois (REC-VD) : <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/nature-et-paysage/reseau-ecologique-rec/>
- Géoportail des lacs et cours d'eau du canton de Vaud : <http://www.gesreau.vd.ch/>

Indicateurs de suivi

- Amélioration de la valeur écomorphologique et paysagère du tronçon revitalisé (remise à ciel ouvert du tronçon)
- Rétablissement de la connectivité entre ce secteur revitalisé et les milieux naturels proches
- Maintien d'une population pérenne de truite de rivière (accroissement du linéaire de cours d'eau disponible pour cette espèce)

Organisme à contacter pour la réalisation d'un projet de renaturation

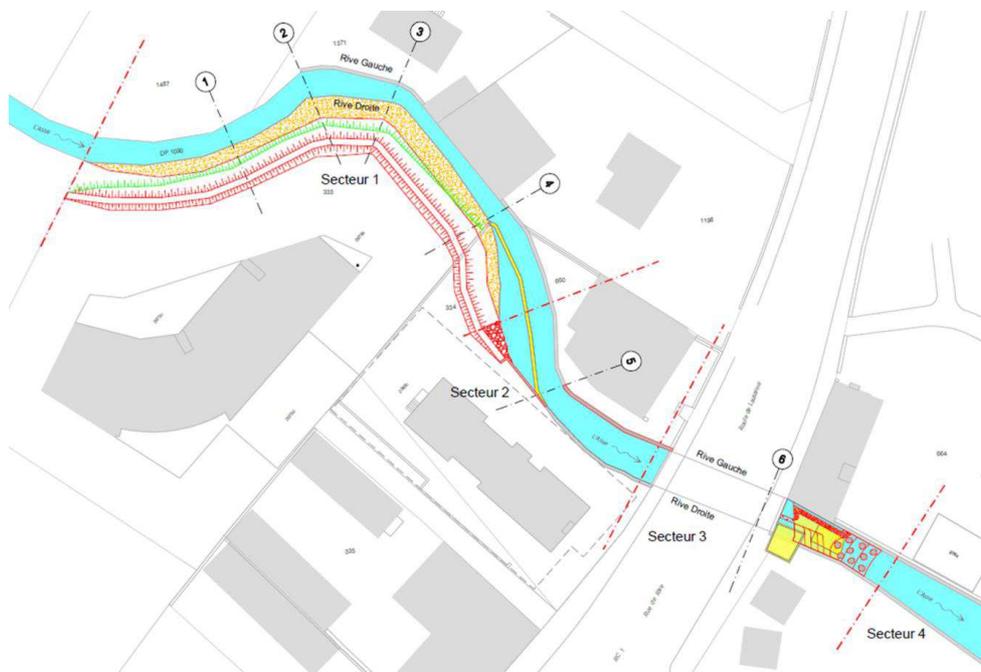
Ce cours d'eau (partie aval) fait l'objet d'une priorité 2 dans la planification cantonale de la renaturation. En cas d'entrée en matière de la commune et des propriétaires fonciers, la DGE-EAU favorisera la réalisation de ce projet, hors contrat corridors. La DGE-EAU dispose en effet d'une ligne budgétaire spécifique à la renaturation des cours d'eau et pourrait soutenir financièrement jusqu'à 95% du projet.

Finance

Forfait de 2'000 CHF du Conseil régional du district de Nyon (études et les travaux)

| | | |
|------------------------------|----------------|---|
| Volet | E/T/A | |
| Objectif contrat | Enjeu 4 et 6 | Corridors biologiques et réservoirs de biodiversité en zone urbaine et animations et animations sur le secteur Lac-Pied du Jura |
| Action | Mesure 27 | Rétablissement de la migration piscicole dans l'Asse et renaturation de l'embouchure |
| Lien avec les mesures | 23, 24, 25, 26 | |

| Localisation de l'action | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Communes concernées : Nyon | Lieu : Embouchure de l'Asse |



Extrait du projet de renaturation de l'embouchure de l'Asse réalisé par le bureau EDMS.

| Partenaires | | | |
|--|--|----------------|--------|
| Acteurs concernés | Acteurs contactés | Foncier | |
| | | Privé | Public |
| Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Divisions Ressources en Eau et Économie hydraulique (DGE-EAU) et Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) - Commune de Nyon - Propriétaires riverains privés | - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE – DIRNA) : - Divisions Ressources en Eau et Économie hydraulique (DGE-EAU) et Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) Commune de Nyon | X | X |

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Rétablir la migration piscicole dans l'Asse
- ⇒ Garantir la sécurité des biens et des personnes face au risque d'inondation et, par une approche intégrée, retrouver autant que faire se peut, une écomorphologie naturelle.

Contexte :

L'Asse prend sa source au pied du Jura dans le Marais des Boeufs et des bois de Bonmont. Elle est un affluent direct du lac Léman. Son parcours d'une dizaine de kilomètres est un corridor principal du maillage écologique de la région de Nyon. Le cordon boisé qui l'accompagne jusque dans la partie « urbaine » du bassin versant est un élément paysager fort qui constitue une des seules connexions Jura - lac du maillage écologique local.

Depuis l'embouchure et jusqu'à environ 250 mètres en amont, la rivière présente une écomorphologie très confinée et pauvre. Le tissu bâti et le parcellaire limite en effet drastiquement l'espace du cours d'eau. Les murs de propriétés, les réseaux d'eau ainsi que le sous-sol de la station de prétraitement située à proximité sont autant de contraintes qui

limitent les dynamiques naturelles (tant biologiques qu'alluvionnaires).

Plus particulièrement, ces conditions empêchent la migration piscicole et la dynamique sédimentaire au niveau de l'embouchure.

En 2010, la commune de Nyon a mandaté le bureau EDMS pour réaliser une étude de faisabilité sur ce tronçon de l'Asse. Cette étude montre qu'il est possible de régler les aspects sécuritaires liés au passage sous la route cantonale en redonnant de l'espace au cours d'eau, de rétablir la migration piscicole à l'embouchure et de rendre sa naturalité à l'embouchure. Ce projet est à mettre en lien avec le projet de l'entreprise de correction fluviale des aménagements piscicole qui a défini l'Asse comme un cours d'eau prioritaire pour la migration piscicole. En vue du futur aménagement de l'embouchure piloté par la commune, tout le tronçon amont a fait l'objet d'aménagements piscicoles ponctuels qui permettront à terme aux poissons de remonter le cours de l'Asse de son embouchure jusqu'au golf de Bonmont.

Nature de l'action :

Dans le cadre de ce projet, la morphologie du cours d'eau sera travaillée, dans les limites autorisées par le dimensionnement hydraulique en cas de crue centennale, de manière à renforcer les points suivants :

- Migration des espèces cibles : truite lacustre et espèces compagnes (barbeau, chevaine, goujon, vairon) ;
- Garantir le gabarit hydraulique ;
- Diversité des écoulements;
- Diversité des niches écologiques : granulométrie variée du lit, caches à poissons, zones régulièrement inondées, végétation diversifiée.

Données disponibles :

- Rapport Avant-Projet, EDMS « Renaturation de l'embouchure de l'Asse », (2011) pour le compte du Service des travaux et environnement de la Ville de Nyon
- BEB SA. Avril 2013. Diagnostic hydrologique de l'ouest vaudois. Potentiel de renaturation des cours d'eau
- Société vaudoise des pêcheurs en rivière. ANNEXE RENATURATION ET REVITALISATION. Rapport mai 2010
- - Géoportail des lacs et cours d'eau du canton de Vaud : <http://www.gesreau.vd.ch/>

Indicateur de suivi

- Rétablissement de la connectivité biologique, notamment pour la faune aquatique.
- Amélioration de la valeur écomorphologique et paysagère du tronçon.
- Garantir la sécurité

Organisme à contacter pour la réalisation d'un projet de renaturation

Ce cours d'eau (partie aval) fait l'objet d'une priorité 2 dans la planification cantonale de la renaturation. En cas d'entrée en matière de la commune et des propriétaires fonciers, la DGE-EAU favorisera la réalisation de ce projet, hors contrat corridors. La DGE-EAU dispose en effet d'une ligne budgétaire spécifique à la renaturation des cours d'eau et pourrait soutenir financièrement jusqu'à 95% du projet.

Finance

Forfait de 2'000 CHF du Conseil régional du district de Nyon (études et les travaux).